



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2553
7 juillet 2017
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

Lutte Ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Le journal
d'Arlette Laguiller

À Versailles ou au Palais-Bourbon

Non au régime Macron!



Loi Veil sur l'IVG
Un droit arraché
par les luttes
des femmes

p. 6

Ordonnances
Une attaque en
règle contre les
travailleurs

p. 7

Europe
Les ministres
se rejettent
les migrants

p. 8

L'été pour se préparer à lutter contre les attaques du gouvernement et des patrons

Macron devant le Congrès et Philippe devant l'Assemblée : le pouvoir s'est réparti les rôles pour occuper les médias. Ils parlent de l'avenir de la France, de la patrie, de la République. Mais derrière la mise en scène et la poudre aux yeux, il y a une des politiques les plus féroce ment antiouvrières de ces dernières années.

Pour les travailleurs, la nouvelle attaque contre le Code du travail vaut tous les discours. Le projet de loi précisant le contenu de ces attaques a été rendu public. Les formulations sont compliquées mais l'idée principale est simple : la guerre au monde du travail a été officiellement déclarée.

Macron utilise le système des ordonnances, parce qu'il veut aller le plus vite possible en faisant le moins de vagues possible. Il veut attaquer les travailleurs quand ils sont en congés et que les entreprises sont fermées ou marchent au ralenti. Car, malgré son arrogance, il craint leurs réactions collectives. Et ce que contient son projet ne peut que les y pousser.

La primauté serait désormais aux accords d'entreprise. Ce n'est plus le Code du travail qui serait la règle et les accords d'entreprise qui seraient l'exception, mais l'inverse.

Tout se ferait au nom du dialogue social, bien sûr. Quelle hypocrisie ! Avec cette loi, le patronat aurait encore plus les mains libres au niveau de chaque entreprise pour jouer à fond du chantage à l'emploi et imposer ses quatre volontés.

Le projet lui offrirait de nouvelles possibilités pour cela. Les CDI de chantier, qui permettent au patron de licencier sans indemnité à la fin d'un projet, seraient généralisés. La durée maximale des CDD et leur nombre successif autorisés pourraient être redéfinis à l'échelle des branches. Les indemnités prud'homales seraient plafonnées. Les patrons auraient encore moins à se justifier des licenciements individuels et collectifs. Le prêt de main-d'œuvre d'une entreprise à une autre serait étendu... Ainsi, tout ce qui est inscrit dans le Code du travail, protégeant encore un peu les travailleurs, serait envoyé aux oubliettes.

Le gouvernement menace les travailleurs mais aucune direction syndicale n'a vraiment relevé le gant. Toutes les

confédérations continuent de jouer la comédie des discussions avec la ministre du Travail. Maintenant que le gouvernement a officiellement abattu ses cartes, de quoi vont-elles discuter avec lui ? De la longueur des nouvelles chaînes que le patronat accrochera à nos boulets d'esclaves salariés ?

L'attitude de Berger de la CFDT est sans surprise. Comme au moment de la loi El Khomri, il se fait le porte-parole du projet. À FO, le revirement de Mailly est spectaculaire. Lui qui avait appelé à la mobilisation l'an dernier a déclaré : « On est dans un processus de concertation intense », « On a des discussions sur le fond. » Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. La CGT, elle, commence à faire le grand écart. Elle a un pied dedans, un pied dehors. D'un côté, elle joue le jeu des négociations, de l'autre, elle appelle à une journée de mobilisation pour le mardi 12 septembre.

Eh bien, il faut se saisir de cette date ! Le gouvernement reprend l'offensive là où Hollande s'était arrêté avec la loi El Khomri. Reprenons, nous aussi, là où nous nous sommes arrêtés ! Les cinq mois de mobilisation contre cette loi El Khomri sont encore en mémoire. Des centaines de milliers de travailleurs ont participé au moins à une manifestation ou à une grève. C'est un point d'appui important.

Dans toutes les entreprises, cette attaque gouvernementale vient s'ajouter aux offensives patronales déjà permanentes : l'accélération des cadences, les horaires de travail à rallonge, ou encore les menaces individuelles contre les travailleurs et les militants syndicaux. Tous ces combats sont liés. La force du camp des travailleurs réside dans sa capacité à réagir collectivement. Il faut, dans nos têtes, considérer que toutes ces attaques n'en font qu'une, qui vise l'ensemble du monde du travail et qui doit nous pousser à réagir tous ensemble.

Toute une partie du Code du travail a été le fruit des luttes ouvrières du passé, notamment de la grève générale de juin 1936, avec occupation des usines, et de la peur qu'elle a inspirée au grand patronat. Macron voudrait nous les faire oublier. Nous devons nous en inspirer. Ces luttes explosives de l'ensemble du monde du travail sont la voie à suivre.

Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ

Hamon : nouveau mouvement, vieilles recettes	4
Rugy au perchoir : un grimpeur qui sait rouler	4
Ordonnances : une attaque en règle contre les travailleurs	5
Les patrons, les licenciements et l'embauche	5
Éducation : au service du sabre	5
Simone Veil : du côté de l'ordre social	6
Loi Veil : un droit conquis par la lutte des femmes	6
Assemblée : zéro pour la parité	6
Fonctionnaires : salaires gelés	7
LGV Bordeaux et Rennes : des rails en or	7
Primes pour les PME : des entreprises petites, mais voraces	7
Veolia : requin d'eau douce	7
Marchés publics : les méthodes de SFR	7

Prud'hommes désertés : une loi faite pour les patrons 11

Bagnolet : les « Baras » en lutte pour un logement décent 11

Migrants : inhumanité des pouvoirs publics 11

Accueil des migrants : l'hypocrisie de Macron 11

Milliardaires : pas la crise pour tout le monde 13

ENTREPRISES

Airbus Safran Launcher	12
Air France Industrie	12
Semperit Argenteuil	12
Arcelor	12
PSA	13
Centrales nucléaires	13
Sauvegarde de la Marne	14
Itiremia	14
SNCF Quatre-Mares	14
Librairies Sauramps	14
Guadeloupe : les travailleurs de la banane ont gagné	16

Grève sur la plantation SA Bois-Debout 16

DANS LE MONDE

Europe : les ministres se rejettent les migrants 8

Sahel : des soldats africains pour défendre l'impérialisme français 8

Israël : des voix brisent le silence sur l'occupation 8

Grande-Bretagne : après l'incendie de la tour Grenfell 9

Belgique : crise politique 9

Il y a 80 ans, juillet 1937 : le Japon envahit la Chine 10

Total en Iran : ça sent le gaz et le profit 10

RUSSIE 1917

Après juillet, les bolcheviks réprimés et calomniés 15

CARAVANES

Les étapes de l'été des caravanes de Lutte Ouvrière 16

Lutte ouvrière dans les kiosques

Notre journal est disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte ouvrière* (rubrique « dans les kiosques ») on peut trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte ouvrière*.

Macron à Versailles : les mots pour ne rien dire

Avec la convocation en grande pompe des députés et sénateurs à Versailles, le 3 juillet, l'opération Macron continue sur sa lancée. Il s'agit, par la seule magie du verbe et d'un prétendu renouvellement politique, de susciter l'adhésion autour d'une majorité qui n'a obtenu qu'un très faible soutien électoral, vu l'explosion de l'abstention.

Le jeune président a affirmé sans rire que la nouvelle Assemblée est le reflet de la « grande diversité française, sociale, professionnelle, géographique ». Jamais Assemblée n'a compté aussi peu de membres ouvriers ou employés et, faut-il le préciser, presque aucun n'a été élu sous l'étiquette En marche. Les travailleurs sont devenus, dans le discours présidentiel, ces « gens qui ne sont rien », politiquement inexistantes, ni élus ni même électeurs.

La mise en scène n'avait qu'un seul objet : souder la majorité macroniste, lui gagner d'autres soutiens, en particulier parmi les sénateurs, entretenir la flamme parmi ses électeurs. Les quelque 18% des électeurs qui ont choisi Macron au

premier tour de l'élection présidentielle doivent faire autant de bruit que s'ils étaient 75%, donner la légitimité au gouvernement pour conduire la guerre contre les travailleurs, emplir les médias comme s'ils représentaient le pays à eux seuls, continuer à faire fonctionner la fiction de la représentation démocratique, masquer l'opposition entre les classes sociales.

Et, comme l'illusion doit être complète, Macron a annoncé de grandes réformes dans le fonctionnement des institutions : moins de parlementaires, une dose de proportionnelle pour les députés, des lois votées en commission pour aller plus vite, une transformation du Conseil économique et social, etc. Cela donnera

un hochet à agiter aux politiciens de tout bord et occupera les rédactions des journaux.

Au milieu des phrases boursouflées, quelques pépites montrent à qui s'adresse réellement Macron. « Les règles qui entravent, au prétexte de protéger », et qu'il convient d'abolir, sont bien évidemment les règles qui entravent les patrons au prétexte de protéger les travailleurs. La « société des statuts » opposée à « ceux qui sont au bord de la route » est une façon de présenter les travailleurs de la fonction publique, du moins ceux qui ont encore un statut, comme des privilégiés, par opposition aux travailleurs précaires. Macron a même parlé de révolution permettant de faire « à l'homme, enfin, un pays digne de lui ». Nul doute qu'il veut conduire une guerre sociale pour le seul homme qui compte à ses yeux : le capitaliste !

Paul Galois

Philippe devant l'Assemblée : promesses de coups

Le 4 juillet, pendant que son Macron de président était en plongée avec les sous-marinières de Brest, le Premier ministre a tenu plus d'une heure en déclinant de vagues promesses, tout en explicitant brièvement mais clairement les attaques à venir.

La santé, l'égalité, la justice, la culture et même l'environnement étaient convoqués dans le discours de Philippe. Dans cette quincaille, tout était fait pour appâter le chaland. Des annonces de mesures incontestables, comme l'obligation des vaccins pour la petite enfance, mais aussi des promesses volontairement floues, comme l'« accès à des offres de soins sans aucun reste à charge pour les lunettes, les soins dentaires et les aides auditives » d'ici la fin du quinquennat. En guise de « grande cause pour l'égalité entre les femmes et les hommes », étaient évoquées des solutions pour la garde d'enfant et une amélioration du congé maternité. Pour la justice, il devrait y avoir des moyens, mais aussi des places de prison. On trouvera aussi un pass culture pour les jeunes et, en matière d'environnement, une promesse de réduction des déchets, de recyclage des plastiques, et... d'alignement de la taxe

diesel sur la taxe essence, pour faire mine de combattre la pollution de l'air.

Quant au pouvoir d'achat, Philippe assure que « le travail doit payer ». Cela ne rassurera ni les 6 millions de sans-emploi, ni les travailleurs à temps partiel forcé, ni les smicards, ni les travailleurs pauvres en général. Les vagues promesses sont ressorties du placard, qu'il s'agisse de la hausse de la prime d'activité, sans précision, ou de l'allocation adulte handicapé censée atteindre 900 euros ! Quant au projet d'augmentation de la CSG, en échange de la suppression des cotisations salariales, on peut prévoir qu'il appauvrira les travailleurs retraités sans enrichir les actifs.

En fait, les intentions sont bien plus clairement exprimées quand le Premier ministre fait allusion à l'« addiction française à la dépense publique ». Nous y voilà. Il faudrait stopper l'inflation des salaires du secteur public, chasser la

dépense inefficace, repenser les politiques publiques qui n'amènent pas de résultats. Combien cela signifie-t-il d'employés en moins à la Sécurité sociale ou à la CAF, à Pôle emploi ou dans les inspections du travail ? Combien de répondeurs téléphoniques dissuasifs ?

Car, au lieu de créer les milliers d'emplois nécessaires dans les services publics, Philippe promet au patronat licencieur des allègements de charges qui pérenniseraient le CICE et une baisse de l'impôt sur les sociétés de 33% à 25%. Et bien sûr la promulgation rapide des ordonnances destinées à s'attaquer au Code du travail.

Viviane Lafont

MACRON I^{er} à VERSAILLES



La Cour des comptes à la rescousse

La Cour des comptes a rendu ses conclusions sur les finances publiques, jeudi 29 juin. Sans surprise, elle préconise toute une série de mesures pour réduire les dépenses en faveur de la population.

Dans ce long rapport, sous prétexte de redressement des finances publiques, on trouve de nombreuses idées pour raboter les revenus des salariés et leur rendre la vie plus difficile : le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans la fonction publique d'État, et d'un sur trois dans la fonction publique territoriale et hospitalière, l'augmentation du temps de travail des fonctionnaires de 1%, la suppression des indemnités d'outre-mer, la fin de la progression à l'ancienneté de la carrière des fonctionnaires, l'augmentation des droits d'inscription aux diplômes pour

les étudiants, la diminution du choix d'options dans les lycées et collèges... Et bien sûr, la Cour des comptes n'oublie pas de s'attaquer aux retraites : elle préconise le report de l'âge minimum de départ à 64 ans, l'allongement de 41,5 à 43 années de cotisation dès 2023, au lieu de 2045.

Ce énième rapport de la Cour des comptes est, comme tous les précédents, en phase avec les préoccupations de la bourgeoisie : faire payer toujours plus la population pour financer les largesses du gouvernement envers les capitalistes. Le ministre Darmanin, relativement jeune mais comptant déjà une vingtaine d'années de service au sein du RPR, de l'UMP puis de LR, auquel il appartient toujours, ne manquera pas d'y puiser son inspiration.

Gaëlle Régent

Lisez *Lutte de classe*, la revue mensuelle de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du n° 185 (juillet-août 2017) :

- Après la déroute des partis de l'alternance gauche-droite
- Les résultats de LO, du NPA et du PCF
- Où va le PCF ?
- Le NPA à la recherche d'une politique
- Élections en Allemagne
- Après les élections britanniques
- Vers la destitution de Trump ?
- Porto Rico en faillite

Prix : 2,50 euros – Envoi contre cinq timbres à 0,85 euro.

Hamon : nouveau mouvement, vieilles recettes

Samedi 1^{er} juillet, Hamon a annoncé qu'il quittait le Parti socialiste et fondait un nouveau mouvement qui se veut différent des partis traditionnels.

Ministre de l'Éducation nationale de Hollande il y a encore cinq ans, Hamon n'est plus aujourd'hui que conseiller régional d'Île-de-France. Avec ses 6,4 % au premier tour de la présidentielle et son élimination au premier tour des élections législatives dans la circonscription des Yvelines où il était député sortant, son sort résume la déroute du Parti socialiste et les tourments de ses milliers de notables, de ses élus locaux, de ses ténors nationaux qui se retrouvent aujourd'hui le bec dans l'eau et très inquiets pour leur avenir.

Hamon a développé devant quelques milliers de partisans une critique qui se veut radicale de Macron, de la réforme du Code du travail, de la pérennisation de l'état d'urgence et a retrouvé un vocabulaire de circonstance pour bien se marquer à gauche :

«*Macron a fait l'unité de la bourgeoisie autour de ses propres intérêts*», a-t-il claironné. La classe ouvrière, les salariés ont même été évoqués.



Hamon a ressorti le programme qu'il avait défendu dans la campagne présidentielle, du revenu universel à la transition écologique. Il s'est réclamé de Jaurès mais surtout de Blum, de Mitterrand et de Jospin, pour terminer par

affirmer la nécessité d'un nouveau congrès comme celui d'Épinay qui, en 1971, avait permis à Mitterrand de mettre la main sur l'appareil du Parti socialiste.

L'objectif d'Hamon n'est rien d'autre que de tirer son épingle du jeu en redonnant un peu de vie

aux illusions électorales à gauche, en concurrence sur ce terrain avec Mélenchon. Les travailleurs n'ont jamais rien eu à attendre de ces illusions et il n'ont rien à espérer de l'opération politique de Hamon.

Boris Savin

Affaires : ministre embarrassée

Alors que la ministre du Travail continue ses rencontres servant à faire passer comme le fruit d'une concertation sa future loi El Khomri XXL contre le monde du travail, des soupçons croissants de délit de favoritisme contre des cadres de Business France, alors qu'elle en était la directrice, ont poussé le parquet à ouvrir une enquête.

La défense initiale de la ministre est de plus en plus mise à mal. Il semble se confirmer qu'elle a conservé le plus longtemps possible des informations compromettantes avant de déclencher un audit interne qui a abouti à une enquête de l'Inspection générale des finances concluant à un possible délit de favoritisme.

À l'origine de l'affaire, une rencontre promotionnelle à Las Vegas, le 6 janvier 2016, où Macron encore ministre de l'Économie a réuni devant la presse internationale 500 patrons de la high-tech française dans un hôtel loué à prix d'or. Le coût de l'opération publicitaire, facturée initialement 381 759 euros à Business France par la société

Havas qui avait obtenu le marché sans appel d'offres, a finalement été réduit à 290 000 euros.

Ce n'est encore qu'une paille à côté de ce que les cadres de l'appareil d'État ont l'habitude de prélever

sur les deniers publics pour satisfaire les capitalistes de tout poil. Mais cette petite sauterie coûteuse est en tout cas bien typique de leurs mœurs politiques.

Gilles Boti



Cercle Léon Trotsky

Vient de paraître :

Plus de 50 ans après les indépendances, l'Afrique sous le joug de l'impérialisme

Exposé du Cercle Léon Trotsky – 2 euros

À retrouver sur www.lutte-ouvriere.org/publications/commander



De Rugby au perchoir : un grimpeur qui sait rouler

Après un parcours plus que tortueux, François de Rugy a enfin réussi à accéder au perchoir – c'est ainsi que l'on désigne le poste de président de l'Assemblée nationale. Ce n'est pas rien puisqu'il devient ainsi le troisième personnage de l'État.

Parcours tortueux, puisque de Rugy a été député écologiste, grâce à un arrangement avec le Parti socialiste. Ensuite, il a quitté EELV pour se rallier à la majorité détenue alors par le PS, sous l'égide du tandem Hollande-Valls. Il a participé à la primaire de la gauche, s'engageant publiquement à la télévision, devant des centaines de

milliers de téléspectateurs, à soutenir le candidat vainqueur de cette épreuve, en l'occurrence Benoît Hamon, avant de retourner sa veste, quelques jours plus tard, rejoignant les marcheurs de Macron.

Il était entré dans la carrière en proclamant, comme tant d'autres de son acabit, qu'il serait l'incarnation d'une façon nouvelle de faire de la politique. Son parcours est l'illustration assez banale que ces jeunes loups aux dents longues ressemblent à leurs aînés : sans scrupules et sans noblesse, même affublé d'une particule.

J.-P.V.

..... Fil Rouge

La dernière macronnerie

Macron n'en rate pas une. Après avoir traité d'illettrés les travailleuses d'un abattoir de Bretagne, après avoir expliqué à des manifestants le raillant sur le prix de ses costumes que, pour s'en payer un, «*il fallait travailler*», il réitère. Ainsi a-t-il déclaré : «*Dans une gare, on croise des gens qui réussissent et des gens qui ne sont rien.*»

Réussir, pour cette prétendue élite dont Macron est un membre éminent,

c'est écraser les autres. On savait cela bien avant que Macron nous serve à répétition ses petites phrases insultantes. Mais cela a le mérite de la franchise, telle que la pratiquaient ces petits barons de l'ancien régime, qui affichaient, à la cour des monarques, leur mépris à l'égard du petit peuple. Ce petit peuple de sans-culottes sut, en son temps, montrer qu'il n'était pas rien, en faisant une révolution.

Un as du vol

Une enquête vient d'être ouverte : un général de l'armée de l'air, Richard Reboul, lui-même ancien pilote, basé à Bordeaux, a utilisé une dizaine de fois un Alpha Jet ou un avion de transport de troupes d'une base école de sa région pour se rendre en week-end dans sa propriété en Provence.

Au prix de l'heure de

vol, ce sont des milliers d'euros qui se sont envolés avec le général.

Ce général était commandant des forces aériennes. Il avait critiqué les coupes budgétaires et le manque d'appareils disponibles. «*Tous les jours, on compte un avion, un pilote*», s'était-il plaint à la télévision. Il savait de quoi il parlait.

Un éloge qui dépasse les bornes

En Arabie saoudite, la presse doit soutenir le pouvoir. Un journaliste du quotidien *Al-Jazirah* est cependant allé trop loin en présentant le roi Salmane comme miséricordieux quoique très sévère. Or ces qualités sont propres à Dieu... Il n'en fallait pas plus pour

que les foudres royales, sinon divines, s'abattent sur le journaliste, qui a dû s'excuser pour une erreur non voulue.

Pour les dirigeants occidentaux, l'Arabie saoudite est un pays moderne, surtout pour les affaires. En matière de libertés, c'est plutôt le Moyen Âge.

Ordonnances : une attaque en règle contre les travailleurs

Le Conseil des ministres a adopté le 21 juin le projet de loi autorisant le gouvernement à promulguer des ordonnances. Il s'attaque aux fondements mêmes du droit du travail. Cette loi, qui va être votée le 12 juillet par l'Assemblée nationale, définit le contenu des ordonnances qui seront publiées le 21 septembre et deviendront immédiatement applicables.

Le premier article affirme la primauté des accords d'entreprise ou d'établissement sur tout le reste, c'est-à-dire la loi et les conventions collectives. Il est bien précisé que les principes qui régissaient le droit du travail seront inversés. Jusqu'ici, la loi était applicable à tous les salariés, la convention collective pouvait être plus favorable que la loi, mais jamais moins. Enfin, les accords d'entreprise pouvaient eux aussi améliorer les conventions collectives ou la loi, mais pas y être inférieurs.

Depuis des années, les

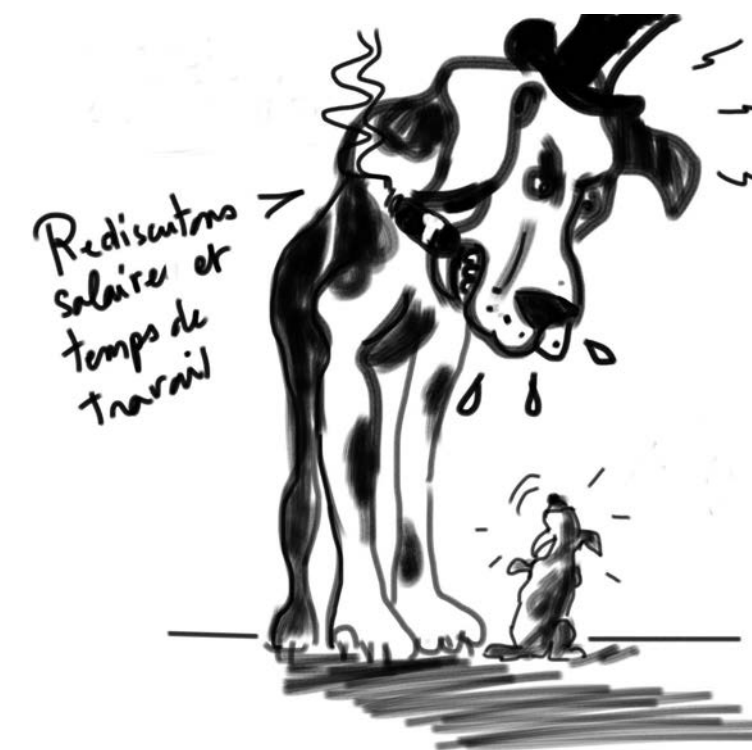
différents gouvernements ont édicté des dérogations à ces principes, en particulier la loi El Khomri à propos du temps de travail. Dorénavant, les ordonnances préciseront les seuls domaines, très limités, où la loi voire les conventions collectives primeront. Pour tout le reste des relations du travail, ce sera le patronat qui aura la main et qui pourra fixer les règles.

Mais, même quand la loi parle d'accord d'entreprise, le mot accord est largement excessif, car une série d'articles viennent surmonter l'opposition éventuelle de syndicats.

Le patron pourrait soumettre ses propositions aux représentants des nouvelles instances et ne plus passer par les syndicats, voire se passer d'accord tout court. En plus, un patron pourrait choisir parmi les conventions collectives de branche celle qui l'arrangerait le plus, et se dispenser d'appliquer ce qui aurait été décidé au niveau de sa propre branche.

Le texte vise aussi à faciliter le recours au travail de nuit, l'institution des contrats de chantier en lieu et place des CDI, la remise en cause des dispositions sur la sécurité au travail... Mais il reprend surtout la principale revendication du patronat : la liberté d'embaucher et de jeter à la rue les travailleurs comme il l'entend, sans contrainte et sans frais.

Il y a d'abord la remise en cause de toutes les règles



du licenciement économique, ainsi que celles des licenciements individuels, que l'employeur n'aura plus à motiver. Il est même prévu de faire porter au salarié la responsabilité de son refus d'une modification de son contrat de travail, même si par exemple il voit sa paye baissée et ses horaires augmentés.

En outre, en fusionnant toutes les instances de représentation du personnel et en limitant la possibilité

pour un délégué de se représenter au bout d'un certain nombre de mandats, que la CGPME voudrait limiter à deux, la loi reprend les demandes d'une partie du patronat de réduire la présence syndicale.

Il n'y a plus à se demander quand la guerre va être déclarée au monde du travail, à ses droits, à ses conditions d'emploi et de travail : elle l'est, et d'une façon large et radicale.

Paul Sorel

Les patrons, les licenciements et l'embauche

Le patronat répète que si, on lui donnait la liberté de licencier il embaucherait, ce que le gouvernement reprend à son compte pour justifier ses nouvelles attaques. Toutes les études officielles faites depuis des années ont démontré exactement le contraire.

Toutes les facilités données au fil des ans au patronat ont été utilisées pour jeter toujours plus de salariés à la rue. Il voulait plus de souplesse sur les contrats temporaires, CDD et intérim ; plus de facilités pour se séparer à l'amiable de ses salariés, les patrons se disant paralysés par les lourdes procédures des licenciements économiques.

En fait, le nombre de licenciements économiques est passé de 600 000 en 1993 à 150 000 aujourd'hui, sur près d'un million de licenciements, soit 15 % du nombre total. La première cause de chômage vient des fins de contrat intérim et CDD, qui représentent à eux seuls près de la moitié des inscriptions à Pôle emploi. Ensuite viennent les licenciements individuels pour faute, qui représentent les trois quarts des licenciements restants. Il y a en plus ce qu'on appelle les ruptures conventionnelles,

c'est-à-dire l'accord du salarié pour partir sans motif, bien souvent sous la menace d'un licenciement pur et simple, en échange d'un petit quelque chose. Elles sont en augmentation constante. Ainsi, en mai 2017, ces ruptures conventionnelles ont atteint le chiffre énorme de 34 700, ce qui ferait 400 000 par an.

Le patronat viole allégrement les lois qui régissent le recours à la main-d'œuvre temporaire en lieu et place du CDI. Plus de liberté pour lui, ce sera encore moins d'embauches et plus de précarité pour les salariés. Plus de facilité à licencier, cela signifiera que des centaines de milliers de ruptures conventionnelles d'aujourd'hui pourront se transformer en licenciements pour n'importe quelle raison, sans indemnité, soit autant d'argent économisé pour les patrons.

P.S.

Éducation : au service du sabre

« Montrez en quelques lignes que l'armée française est au service des valeurs de la République » : c'est le sujet sur lequel ont dû plancher les collégiens qui passaient le brevet des collèges, en éducation civique.

Est-ce le fait d'un concepteur de sujet zélé, qui a voulu s'aligner sur les poses martiales de Macron ? Peut-être, en tout cas les programmes scolaires de 3^e, et même d'autres niveaux, comportent bel et bien une éducation à la défense qui est en réalité une défense inconditionnelle de l'armée, un véritable

bourrage de crâne dès l'adolescence en somme.

Sur le site du ministère, on trouve ainsi un document à destination des élèves intitulé : « Réserviste, pourquoi pas vous ? », les enseignants étant incités à participer à la journée du réserviste en partenariat avec le ministère de la Défense. Un manuel de 3^e datant de 2016 cite sans aucune distance un document qui affirme que « les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister ». Bien sûr, rien ne vient expliquer en quoi les bombardements et les innombrables interventions

militaires pour sauver la mise aux dictatures africaines devraient être en définitive en faveur de la liberté.

L'histoire et la géographie avaient en leur temps été ajoutées au programme des élèves par la III^e République pour former des soldats capables de mourir pour les intérêts de la bourgeoisie au nom de la défense de la patrie. Les choses n'ont finalement pas tellement changé.

Heureusement, il n'y a pas d'âge pour refuser d'être au garde-à-vous.

Stéphane Fort



Certains sujets font mal à la tête.

SEBASTIEN GAUDARD

Simone Veil : du côté de l'ordre social

La mort de Simone Veil a déclenché un concert d'hommages venus de tous les bords politiques, pour celle qui laissa son nom à la loi légalisant le droit des femmes à avorter et qui survécut à la déportation dans les camps d'extermination nazis. Elle sera finalement inhumée au Panthéon, ainsi que son mari.

Pourtant, il est nécessaire de rappeler que Simone Veil fut une femme politique de droite, anti-communiste revendiquée et défenseuse d'un ordre social injuste.

Simone Veil, marquée par la déportation, répéta toute sa vie qu'elle luttait pour qu'il n'y ait « plus jamais ça ». Pourtant quand Raymond Barre remplaça Jacques Chirac à Matignon, elle ne démissionna pas, malgré les propos antisémites récurrents du Premier ministre évoquant un « lobby juif ». Pire, elle siégea en 1978 et 1979 dans le même gouvernement que Maurice Papon, secrétaire général de la préfecture de Gironde en 1942 et responsable à ce titre de la déportation des Juifs bordelais. Si ce passé vichyste ne fut révélé au grand public qu'après 1981, Papon fut préfet de police à Paris, responsable en particulier le 17 octobre 1961 du massacre de centaines d'Algériens à Paris, avant de poursuivre une carrière de député-maire dans le Cher. Ce passé-là au moins, Simone Veil ne pouvait l'ignorer.

En réalité, elle savait parfaitement que l'immense majorité des hauts fonctionnaires en poste sous Vichy avaient été blanchis et recyclés pour assurer la continuité de l'État à la tête de la police, de la justice ou dans les cabinets ministériels. Et elle en fut complice.

En 1979 elle prit la tête de la liste RPR-UDF à l'élection européenne, aux côtés de Robert Hersant, puisant patron du *Figaro* et

lui aussi ancien pétainiste notoire. Elle reconnaît dans ses *Mémoires* « que le passé vichyssois [d'Hersant] était connu de tous », tout en justifiant son silence par « l'ancienne appartenance du patron de presse à la FGDS, le groupuscule politique qu'avait naguère dirigé François Mitterrand ». Ainsi, de De Gaulle à Mitterrand, en passant par l'ancienne déportée Simone Veil, sans oublier les dirigeants du PCF, tous les dirigeants politiques d'après-guerre cautionnèrent le grand recyclage des cadres prêts à faire tourner coûte que coûte l'appareil d'État bourgeois.

Au pouvoir, Simone Veil mena la politique exigée par sa classe sociale. Ministre dans le gouvernement Balladur en 1993, elle mit en œuvre des économies drastiques dans la santé, baissant le remboursement des médicaments, augmentant le forfait hospitalier et fermant 22 000 lits dans les hôpitaux publics dès janvier 1994. Fidèle à la droite, elle le fut encore en 2007, lorsqu'elle présida le comité de soutien à Sarkozy sans rompre quand, pour récupérer les voix de l'extrême droite, il annonça la création d'un ministère de l'Immigration et de l'identité nationale.

Que Simone Veil puisse susciter du respect pour avoir défendu une loi progressiste, face à son camp réactionnaire, ne doit pas masquer qu'elle contribua à défendre un ordre social injuste qui fait renaître sans cesse chaos et barbarie.

Xavier Lachau

Loi Veil : un droit conquis par la lutte des femmes

L'adoption de la loi dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) fut d'abord le résultat des luttes féministes du début des années 1970 et des mobilisations de nombreuses femmes et hommes qui eurent le courage de braver la législation réactionnaire.

La loi de 1920 condamnait à de lourdes peines de prison les femmes qui avortaient et ceux qui les y aidaient. Chaque année, plus de 300 000 femmes avortaient clandestinement, avec les risques que cela impliquait. Certaines mouraient à la suite de leur avortement, d'autres demeuraient stériles. Cette situation alarmait de nombreux médecins et de nombreuses femmes, dont certaines furent à l'origine du Mouvement pour un planning familial, pour développer la contraception. Après Mai 68, les mobilisations pour imposer la légalisation de l'avortement s'amplifièrent.

En 1971, 343 femmes connues, écrivaines, actrices, universitaires, signèrent un manifeste pour revendiquer le droit d'avorter librement, reconnaissant elles-mêmes avoir eu recours à un avortement et s'exposant ainsi à des poursuites pénales. En 1972, le procès de Bobigny eut un énorme retentissement,

lorsqu'une jeune fille fut jugée pour avoir avorté alors qu'elle avait été violée. Devant la mobilisation pour défendre cette jeune fille et sa mère, accusée de complicité, les juges n'osèrent pas la condamner. Après ce procès, les magistrats reçurent l'instruction de ne plus poursuivre les femmes pour avortement.

L'association Choisir la cause des femmes et le MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception) virent le jour dans cette période et menèrent le combat, organisant des manifestations et des voyages vers Londres ou Amsterdam pour les femmes voulant avorter.

En 1974, nouvellement élu président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, qui voulait se donner une image de réformateur moderne, confia à Simone Veil, ministre de la Santé, la tâche de défendre une loi légalisant l'IVG devant l'Assemblée nationale. En acceptant, elle permit que s'ouvre une brèche décisive

dans l'arsenal moyenâgeux qui opprimait les femmes. Mais la première version de la loi était bien modérée, ne supprimant pas la notion de délit. Les femmes ne pouvaient recourir à l'avortement qu'avant la dixième semaine de grossesse. Les médecins pouvaient refuser de le pratiquer et tous les frais étaient à la charge de la patiente. L'avortement clandestin perdura donc encore des années.

Il a fallu attendre 1983 pour que l'IVG soit prise en charge partiellement par l'assurance-maladie et 1993 pour qu'un délit d'entrave à l'IVG voie le jour. Jusqu'alors, ceux qui empêchaient les femmes de se faire avorter n'étaient pas inquiétés.

Aujourd'hui, le droit des femmes à avorter est menacé par les restrictions budgétaires en matière de santé. De nombreux centres d'IVG ont fermé ces dernières années. La conséquence est que les listes d'attente s'allongent et que de nombreuses femmes dépassent le délai légal de 12 semaines. Des femmes sont obligées d'aller avorter à l'étranger, 40 ans après la loi Veil. Il faut encore se battre pour faire respecter ce droit.

Aline Urbain



Manifestation à Paris le 24 novembre 1979.

Assemblée : zéro pour la parité

La nouvelle Assemblée compte 224 femmes (38,8 %), 69 de plus que la précédente. Ce n'est dû ni aux Républicains ni au PS, qui ont une longue tradition de réserver aux candidates les circonscriptions les plus difficiles à gagner

et qui, plutôt que de présenter en 2012 autant de femmes que d'hommes, ont préféré encourir une pénalité pendant cinq ans.

S'il y a plus d'élues cette année, c'est que La République En marche a respecté l'égalité des

candidatures et qu'on ne savait guère où ce nouveau parti avait le plus de chances de l'emporter. Du coup, 48 % de ses élus sont des élues.

Mais, aussitôt l'Assemblée réunie, on a vu que les vieilles traditions sont

là, à LREM comme dans les autres partis. Pas un président de groupe n'est une femme, et la présidence de l'Assemblée est revenue à un homme. Il n'y a pas de loi qui l'impose, mais cela a été la règle, sans exception, sous toute la V^e République.

Les partis qui gouvernent savent, à la grande rigueur, voter des lois favorables à l'égalité femmes-hommes. Mais ils les appliqueront eux-mêmes et les feront appliquer quand les poules auront des dents.

Vincent Gelas

LGV vers Bordeaux et Rennes : des rails en or

Dès dimanche 2 juillet, des voyageurs ont pu profiter d'une réduction appréciable du temps de trajet entre Paris et Rennes ou Bordeaux, permise par l'ouverture de nouvelles lignes à grande vitesse.

La veille, Macron lui-même avait assuré la promotion de ces lignes en se rendant en Bretagne à bord d'un TGV flambant neuf, tandis que les ministres des Transports et de la Transition écologique se rendaient en Aquitaine.

d'euros. Le gouvernement Fillon-Sarkozy, au lendemain du Grenelle de l'environnement, avait décidé d'avoir recours à un financement public-privé particulièrement avantageux pour les capitalistes. Pour la construction du tronçon

d'en augmenter le tarif de 3,5% par an en plus de l'inflation pendant dix ans.

La SNCF espérait pouvoir réduire ses frais en limitant le nombre de passages de trains sur la ligne et en remplissant les trains à ras bord. Mais les actionnaires de Lisea ont obtenu du gouvernement Hollande un arbitrage favorable, avec 33,5 allers-retours par jour. Cela devrait leur rapporter 250 millions d'euros



Avec des billets dont les prix n'ont pas officiellement encore beaucoup augmenté, concurrence oblige avec l'avion, la SNCF se prépare à un afflux de millions de nouveaux voyageurs. Pourtant ce n'est pas elle qui devrait être la véritable bénéficiaire.

La construction des nouveaux tronçons de lignes à grande vitesse, pourvues de nombreux ouvrages d'art, a coûté 12,4 milliards

Tours-Bordeaux, qui a finalement coûté 7,8 milliards d'euros à lui tout seul, la société Lisea détenue par Vinci, la Caisse des dépôts ou encore Axa, a avancé 3,8 milliards. Elle a obtenu en échange une concession d'exploitation de la ligne pour 44 ans. Chaque rame de TGV passant sur les rails concédés au privé devra payer un péage d'un montant exorbitant. De plus, la société a obtenu le droit

de versements annuels de la SNCF.

Ainsi, alors que la SNCF est largement endettée, qu'elle justifie les hausses de tarifs par la nécessité d'être rentable et multiplie les attaques contre les cheminots, ce sont des sociétés privées qui vont encaisser des fortunes pendant près d'un demi-siècle, avec l'appui continu des plus hautes sphères de l'État.

Gilles Boti

Veolia : requin d'eau douce

Un rapport de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France compare le prix de l'eau facturé aux habitants lorsque le service est en régie directe, comme à Paris, à celui qu'ils doivent payer quand il est délégué à une compagnie privée, Veolia en l'occurrence.

Sans surprise, c'est plus cher avec Veolia : 3,5 euros le mètre cube à Paris contre 4,2 dans les 150 communes adhérentes au Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif), qui a en charge les environs de la capitale. Celui-ci a délégué depuis 1923 le service de l'eau potable à Veolia, auparavant connue sous le nom de Générale des eaux, alors que Paris l'a repris en régie directe en 2010.

Pour justifier cette différence, Veolia a toujours

mis en avant des frais supérieurs liés à l'habitat dispersé en banlieue, nécessitant un réseau de canalisation plus important qu'à Paris même. La Chambre régionale des comptes explique cependant que pour un tiers au moins la différence de facturation n'a rien à voir avec ce genre de raisons. Elle s'explique d'abord par la rémunération prise par Veolia, qui a été multipliée par trois entre 2011 et 2014. Elle signale aussi des frais

d'administration non justifiés, et le fait que les prestations confiées à des filiales de Veolia, si elles ont rapporté au groupe, n'ont pas fait baisser le prix de l'eau. Il en est de même des 3 millions de crédit impôt compétitivité emploi (CICE) qui n'ont pas rendu la facture plus compétitive pour les usagers.

La facture d'eau pèse sur le budget des familles populaires. L'eau potable est indispensable, et devrait être fournie à prix coûtant. Il n'y a aucune raison que ce service soit confié à des requins comme Veolia pour enrichir leurs actionnaires.

Daniel Mescla

Fonctionnaires : salaires gelés

À la suite de la publication du rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques, le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérald Darmanin, a annoncé pour 2018 le blocage du salaire des fonctionnaires.

Le point d'indice, qui sert à déterminer ce salaire en fonction de la qualification et de l'échelon, a déjà été gelé de 2010 à 2016. Les augmentations accordées par Hollande en juillet 2016 et février 2017 n'étaient qu'une parenthèse à but électoral.

La raison avancée par le ministre est qu'il faut économiser, pour réduire le déficit du budget. Le gel du point d'indice se chiffre en gros à 2 milliards d'économies sur l'année. La fraude fiscale en représente 60 à 80. Mais peu importe, pour Darmanin, qui prétend que le salaire des fonctionnaires augmenterait plus vite que l'inflation. C'est un mensonge : depuis 2003, le point d'indice a augmenté de 6,6%, et l'inflation de 20,6%.

Bien d'autres attaques menacent les fonctionnaires. Macron a promis de supprimer 120 000 postes dans la fonction publique et de rétablir le jour de carence, c'est-à-dire de ne pas payer le premier jour d'un arrêt-maladie. Quant à la Cour des comptes, qui avait proposé ce gel du point d'indice, elle a toute une liste d'autres idées pour réduire les revenus des fonctionnaires.

Geler les salaires de la fonction publique, c'est aussi pour le gouvernement montrer l'exemple, et encourager tous les patrons à faire de même. Budget public, budget des entreprises, c'est la même logique : le budget, c'est comment faire payer les travailleurs.

Vincent Gelas

Primes pour les PME : des entreprises petites, mais voraces

En janvier 2016, Hollande annonçait la mise en place de primes destinées aux PME, afin de favoriser les créations d'emplois. Ce dispositif a pris fin le 30 juin. Peut-être sera-t-il un jour reconduit car ces primes ont eu énormément de succès.

En effet, plus d'un million de primes ont été versées en 2016, et plus de 500 000 en 2017. Ces primes étaient octroyées pour tout recrutement en CDI ou CDD et étaient de 4 000 euros maximum. Combien cela aura-t-il coûté aux finances publiques ? Sans avoir encore les derniers chiffres, il est question de 3,5 à 4 milliards d'euros que les employeurs des PME ont encaissés.

Quant à l'impact sur le chômage, l'Insee estime qu'il y a eu 40 000 embauches et le Trésor avance le chiffre de 60 000, sous les effets combinés de ladite prime, mais aussi du CICE et du pacte de responsabilité. Il n'est donc pas facile de démêler ce qui a servi à quoi mais chacun sait que le chômage n'a pas diminué durant toute cette période.

En prenant les chiffres de l'Insee ou du Trésor, cela ferait 35 000 à 40 000 euros par emploi créé. À ce prix-là, l'État aurait pu embaucher directement, dans divers services utiles. Mais quand il faut gaver le patronat, cela passe avant le reste. Et encore, il ne s'agit là que des « petits » patrons.

André Victor

Marchés publics : les méthodes de SFR

La région Grand Est a lancé un appel d'offres pour installer le très haut débit, ce qui représente un marché de 1,3 milliard d'euros. Le groupe NGE et l'opérateur Altitude, qui ont déjà obtenu celui de l'Alsace (500 millions d'euros), sont pressentis pour obtenir ce nouveau marché. Du coup, le groupe SFR, qui risque d'être mis de côté, s'est plaint par la voix de son président auprès du conseil régional du Grand Est. Il menace d'installer son propre réseau concurrent,

et même de prendre des mesures pour planter le réseau de la région Grand Est ! La décision du conseil régional sera connue le 13 juillet.

Les marchés publics aiguisent l'appétit des groupes capitalistes, et quand une grande entreprise comme SFR craint d'en être écartée, elle n'hésite pas à employer le chantage. Elles aussi veulent le très haut débit... de leurs profits!

Correspondant LO

Europe : les ministres se rejettent les migrants

Depuis mercredi 28 juin, les autorités italiennes menacent de ne plus accueillir dans leurs ports les bateaux des ONG intervenant pour sauver des migrants partis de Libye sur des embarcations de fortune.

Les 27 et 28 juin, la mer étant exceptionnellement calme, de nombreux bateaux ont tenté la traversée, et 12 000 personnes ont été recueillies. Les structures d'accueil en Italie sont saturées car, depuis le début de l'année, plus de 83 000 personnes sont arrivées, 19 % de plus que l'année dernière, et en tout 500 000 personnes depuis 2014.

Après l'accord entre l'Union européenne et la Turquie, tous les passages de migrants se sont reportés sur l'Italie, au départ de la Libye.

Dimanche 2 juillet s'est tenue en urgence à Paris une réunion des ministres de l'Intérieur italien, allemand et français. Les ministres français et allemand ont bien sûr dit leur compréhension à leur collègue italien, mais n'ont pas envisagé une seconde de faire aborder les

navires ailleurs qu'en Italie. Quant aux solutions envisagées, elles ne visent pas non plus à accueillir dignement les migrants s'entassant dans les camps italiens. Les ministres ont parlé d'établir un code de bonne conduite pour les ONG venant au secours des migrants, à qui ils reprochent d'être trop réactives. Les dirigeants européens voudraient les empêcher d'aller recueillir les migrants dans les eaux territoriales libyennes, où les passeurs les abandonnent. Autant dire qu'ils préféreraient qu'ils soient plus nombreux à mourir dans la traversée. Les ministres envisagent aussi de renforcer leur soutien aux gardes-côtes libyens pour qu'ils empêchent les départs, y compris violemment, et d'augmenter les retours de migrants dans leur pays ou vers des camps en Libye.

Il s'agit de tout faire pour qu'ils n'arrivent pas ou ne restent pas en Europe, au mépris de toute considération humanitaire.

Seule concession verbale : le processus de relocalisation, qui prévoyait en 2015 d'accueillir 40 000 migrants dans d'autres pays européens que celui de leur arrivée, serait amélioré. Il est facile de renouveler un engagement qui n'a jamais été tenu, puisque 7 200 migrants seulement ont pu ainsi quitter l'Italie pour un autre pays. Et il est de toute façon dérisoire, vu le nombre de personnes concernées.

Lorsque le ministre de l'Intérieur italien, Marco Minniti, a demandé que les autres pays européens ouvrent leurs ports aux bateaux secourant les migrants, son homologue français, Gérard Colomb, a refusé en prétextant que cela créerait un appel d'air.

La seule solidarité qu'aient trouvée à afficher les ministres européens, encore une fois, est celle dirigée contre les migrants.

Hélène Comte

Sahel : des soldats africains pour défendre l'impérialisme français



Emmanuel Macron s'est rendu à Bamako, la capitale du Mali, dimanche 2 juillet, pour y chapeauter la création d'une force militaire commune aux cinq pays dans lesquels l'armée française s'est déployée pour l'opération Barkhane, le Mali, le Niger, le Burkina Faso, le Tchad et la Mauritanie.

Cette force devrait à terme compter 5 000 hommes, un millier par pays concerné, mais on en est loin pour l'instant. Les soldats de ces cinq pays constituent déjà la moitié des effectifs de la Minusma, la mission de l'ONU au Mali. Certains, comme le Tchad ou le Niger, sont en guerre sur d'autres fronts, contre Boko Haram, conjointement avec le Cameroun ou le Nigeria. Quant à la question du financement, elle est loin d'être assurée. Les États-Unis s'étant opposés à ce que les frais de l'opération soient assurés par l'ONU, Macron se tourne désormais vers l'Europe, arguant qu'il s'agit de la sécurité de tout le continent. Mais les dirigeants européens savent évidemment que l'impérialisme français défend avant tout ses intérêts dans ses anciennes colonies et se montrent rétifs à investir dans cette opération.

En août 2014, l'opération Barkhane était née de la constatation que l'action des groupes djihadistes, qui avaient occupé le nord du Mali et y avaient exercé une domination barbare sur la population, n'avait fait que s'étendre à d'autres pays après leur défaite. Il s'agissait alors de les empêcher de pénétrer dans ces cinq pays du Sahel à partir de leurs bases arrière dans le désert libyen.

Depuis, le champ d'opération de ces groupes n'a fait que s'élargir encore davantage et ils ont trouvé des relais au cœur même des différents pays. Au Mali même, la population vit toujours dans l'insécurité. Les attentats se sont multipliés non seulement dans les zones du nord autrefois aux mains des djihadistes, mais aussi dans le centre et le sud. Dans toute la région, les troupes présentes sur place, qu'il s'agisse des soldats français ou de ceux de l'ONU, sont régulièrement attaquées. Les armées du Mali, du Niger et du Burkina Faso ont ainsi perdu 150 hommes depuis le mois de février. La zone où doit intervenir la nouvelle force militaire, celle dite des trois frontières située à cheval sur le Mali, le Niger et le Burkina Faso, est devenue incontrôlable.

Le gouvernement français veut continuer à piller la région, mais préférerait que ce soit des soldats africains qui versent leur sang pour cela. Ce n'est jamais que la continuation, en un peu plus moderne, de la politique coloniale, quand les tirailleurs sénégalais étaient enrôlés pour ouvrir le continent aux industriels et aux banquiers de la métropole.

Daniel Mescla

Israël : des voix brisent le silence sur l'occupation

Breaking the silence (Brisons le silence), une ONG née en Israël en 2004 à l'initiative d'anciens soldats ayant servi dans les Territoires occupés, continue de défier les autorités du pays, alors que le gouvernement actuel est le plus à droite qu'il ait connu.

Dans les premières années, les témoignages d'anciens soldats étaient anonymes. Certains se font désormais à visage découvert et en public. Ainsi le 1^{er} juillet, dans un parc de Tel Aviv, des vétérans se sont succédé pour témoigner de la réalité de l'occupation israélienne en Cisjordanie et des interventions militaires à Gaza : arrestations arbitraires, violences gratuites, exécutions sommaires. «*Les Israéliens n'ont aucune idée de ce qui se passe dans les Territoires occupés et, sans mon témoignage, ils resteront dans l'ignorance. C'est mon devoir*», a déclaré un ancien soldat des forces spéciales.

Depuis sa formation, Breaking the silence est harcelé par le gouvernement,



Un militant de Breaking the silence à Hébron.

qui multiplie les procédures judiciaires contre les anciens soldats. Ainsi, un de ses porte-parole, Dean Issacharoff, est menacé d'un procès depuis qu'il a relaté en public un épisode de son service militaire, l'arrestation violente d'un Palestinien.

Le fondateur de Brisons le silence, Yehuda Shaul, espère un procès : «*Nous espérons que Dean sera poursuivi en justice, car au procès nous viendrons témoigner de ce que nous avons fait pendant notre service militaire, pour ouvrir la boîte de Pandore et*

en faire le procès du système de l'occupation», affirme-t-il.

Les anciens soldats doivent aussi faire face à l'extrême droite israélienne, très bien représentée au gouvernement, et les menaces de mort se multiplient contre eux.

Visiblement, ils sont décidés à ne pas se taire malgré les risques juridiques et les menaces, car il faut qu'en Israël des voix continuent de s'élever pour dénoncer le sort imposé aux Palestiniens.

Boris Savin

Grande-Bretagne : après l'incendie de la tour Grenfell

L'article suivant est traduit de l'éditorial de nos camarades de Workers' Fight (Grande-Bretagne-UCI).

On ne saura probablement jamais combien de gens ont perdu la vie dans l'incendie de la tour Grenfell, le 14 juin. Mais le bilan officiel, maintenant de 80 morts, est horrible. La conséquence en est un scandale politique majeur, et ce n'est pas trop tôt.

Les facteurs qui ont contribué à ce désastre se sont accumulés depuis près de 40 ans. Chaque gouvernement a eu sa part de responsabilité. Économiser sur les budgets sociaux et soulager les profiteurs du « fardeau » des réglementations en faisant « un feu de joie avec la paperasserie » était bien plus important que la sécurité des occupants de logements sociaux ! Après tout, ces locataires n'étaient-ils pas trop pauvres pour s'acheter un logement ?

Une irresponsabilité criminelle

Mais ce que l'on a vu depuis l'incendie de la tour Grenfell est, d'une certaine façon, pire encore. C'est la réaction chaotique d'une énorme bureaucratie dans

laquelle chaque institution, du gouvernement May aux autorités locales, se précipite pour se couvrir, en essayant de se défaire sur quelqu'un d'autre – et, encore une fois, sans égard pour les conséquences pour les gens ordinaires.

May a été à l'initiative de ce grand jeu de dédouanement en ordonnant aux collectivités locales de faire inspecter immédiatement les logements publics. Comme on pouvait s'y attendre, dans la mesure où ce sont les experts du gouvernement qui

sont les seuls juges, chaque panneau d'isolation testé a été jugé défectueux !

Qu'importaient à May les conséquences, tant que cela lui permettait de faire porter le chapeau aux conseils municipaux plutôt qu'à son propre gouvernement ? Elle a d'ores et déjà annoncé qu'elle ne garantirait pas aux collectivités, pourtant exsangues, de financement supplémentaire pour les réparations.

May veut faire oublier que, depuis 2013, chaque gouvernement où elle a

été ministre a ignoré les conclusions d'une enquête sur un incendie similaire, à Camberwell au sud de Londres, en 2009. Si des mesures avaient été prises, les victimes de la tour Grenfell seraient probablement encore en vie.

Comme on pouvait s'y attendre, l'initiative de May a placé les conseils municipaux dans une grande tension, terrifiés à l'idée de porter le chapeau. Le paroxysme a été atteint à 2 heures du matin de ce samedi où on a ordonné à 4000 locataires de

Camden, au nord de Londres, sans avertissement ni explication, de quitter leur logement. C'était le chaos complet. Ils furent massés dans des gymnases et des chambres d'hôtel. Rien n'avait été prévu pour les malades et les handicapés. Ceux qui refusaient de partir étaient menacés d'arrestation, comme s'ils étaient expulsés.

En publiant les ordres d'évacuation, les bureaucrates anonymes et les politiciens locaux n'auraient pu moins se soucier des conséquences pour les locataires. En suivant l'exemple de May, ils se couvraient !

Négligence et parasitisme

Alors, quand des politiciens posent aux champions de l'intérêt national, que ce soit sur le Brexit ou sur quoi que ce soit d'autre, il faut penser à ceux qui sont morts dans la tour Grenfell. La seule façon d'empêcher les profiteurs et leurs laquais gouvernementaux de faire des ravages serait que les travailleurs imposent leur propre contrôle sur la société, à tous les niveaux... y compris sur la gestion et l'entretien des logements sociaux.

Workers' Fight



Manifestants à Londres réclamant la justice après l'incendie.

Belgique : des scandales à la crise politique

Depuis le début de l'année 2017, le Parti socialiste de Belgique, surtout dans la partie francophone du pays, est empêtré dans des scandales à répétition où des dirigeants sont pris la main dans le sac.

L'affaire Publifin a éclaté en décembre 2016, suite aux protestations d'un élu communal à propos des rémunérations versées à des mandataires publics pour des prestations quasi inexistantes, de l'ordre de 500 euros, voire 1000 euros la minute de travail, et destinées à acheter la complaisance d'élus locaux à l'égard de la stratégie de développement de Publifin.

Fondé en 2006, le groupe Publifin est issu d'une intercommunale, une structure publique locale pour la distribution de gaz et d'électricité de la province de Liège. Avec l'argent gagné sur le dos des consommateurs, ce groupe s'est lancé dans le développement de multiples activités commerciales, à commencer par la fourniture d'accès Internet, téléphonie et télévision pour les particuliers, d'une chaîne TV payante, de services

Internet pour les entreprises et les collectivités locales, d'un média de presse, et même d'un barrage hydroélectrique au Congo.

Publifin, société de droit et de capitaux publics, a créé Nethys, société de droit privé, échappant ainsi aux obligations légales de publicité des comptes et... des règles de rémunération, pour le plus grand profit des dix administrateurs de Nethys, qui se sont partagé 4,4 millions d'euros de tantièmes en 2014 et 2015.

Ainsi le bourgmestre PS d'Ans près de Liège, Stéphane Moreau, gagnait comme directeur général de Nethys un million d'euros par an ! D'autres administrateurs grassement rémunérés sont aussi des notables du PS wallon.

Cette transformation spectaculaire d'une intercommunale publique en holding privée, tentaculaire et

extrêmement opaque, a été opérée sous la direction de mandataires politiques de tous les partis, mais issus majoritairement du Parti socialiste qui, en Wallonie, est aux affaires sans interruption depuis une trentaine d'années.

Peu à peu, il a été révélé qu'une myriade de structures et d'ASBL (associations sans but lucratif) semi-publiques, remplaçant souvent des structures publiques depuis les années 1990, sont une source quasiment inépuisable de grasses rémunérations de notables, surtout PS.

La révélation de trop a été celle impliquant le bourgmestre de Bruxelles, Yves Mayeur, et la présidente du CPAS (centre public d'aide sociale), Pascale Peraita. Tous deux, membres du conseil d'administration de l'ASBL Samusocial en charge de l'accueil des sans-abri, recevaient de 17 à 19000 euros par an en jetons de présence pour des réunions en grande partie fictives, bien sûr en plus des rémunérations

confortables qu'ils touchent par ailleurs. Ils allongent maintenant la liste des mandataires socialistes qui ont dû quitter le PS depuis le début de l'année.

Ce discrédit du PS a inspiré le président du CDH (Centre démocrate humaniste, chrétien), Benoît Lutgen, pour « tirer la prise » des coalitions gouvernementales avec le PS en Wallonie et à Bruxelles, et lancer un appel aux autres partis, notamment le MR (Mouvement réformateur, libéral) et Ecolo, pour former des coalitions alternatives.

Il n'est pas sûr que le CDH (15% des voix en Wallonie, 11% à Bruxelles) convaincra que lui a les mains propres, vu qu'il les tend au MR (26% en Wallonie, 23% à Bruxelles), qui est impliqué dans l'affaire du Kazakhgate. Sous la pression du gouvernement français, passant par des dirigeants du MR, des lois avaient été faites sur mesure pour éviter au milliardaire kazakh Chodiev, aujourd'hui citoyen belge, et à ses comparses, des

procès pour corruption suite à la vente d'équipement aéronautique par la France.

Ces renversements des coalitions wallonne et bruxelloise les aligneraient sur celle du gouvernement fédéral, dont le PS est exclu depuis 2014. Ce gouvernement fédéral a déjà accompli des attaques sévères contre le monde du travail. Le but est de continuer, voire d'accélérer ces attaques sans être encombré par un PS discrédité, paralysé par les affaires et médusé de voir ses électeurs risquer de partir vers le PTB (Parti du travail de Belgique), un parti d'extrême-gauche, aujourd'hui crédité de 24,9% des intentions de vote en Wallonie pour les élections qui auront lieu dans deux ans.

D'ici ces élections de 2019, la crise politique peut encore s'aggraver ou bien stagner, mais de toute façon les travailleurs n'ont rien à attendre des prochains gouvernements, avec ou sans le PS, ou même avec le PTB.

Correspondant LO

Il y a quatre-vingts ans

Juillet 1937 : le Japon envahit la Chine

Dans la nuit du 7 au 8 juillet 1937 des coups de feu auraient été tirés par des soldats chinois sur des militaires japonais stationnés au voisinage du pont Marco Polo. Le commandant japonais exigea de fouiller la bourgade voisine, ce que son homologue chinois refusa. Chaque partie fit venir des renforts. C'est une guerre qui commençait. La transformation de la Chine en chasse gardée exclusive du jeune impérialisme japonais était la suite logique du développement industriel explosif de ce dernier.

La modernisation du Japon, pauvre et féodal, fut provoquée quand, en 1853, une flotte de guerre américaine croisa en baie de Tokyo, menaçant de bombarder le pays s'il ne s'ouvrait pas commercialement aux Américains et aux Occidentaux. En réaction, le pouvoir impérial, écarté de fait par les féodaux, put reprendre les choses en main et imposer la centralisation, la modernisation et l'industrialisation du pays pour faire face aux menaces des pays occidentaux.

Le Japon n'avait pas de bourgeoisie importante et les choses se firent donc par en haut. En moins de quarante ans, il se dota de chemins de fer, de mines, d'aciéries, d'usines, en particulier pour le matériel militaire. Sa croissance devint la première du monde, supérieure à celle de l'Allemagne, et lui permit de brûler les étapes. Au Japon, d'emblée, on vit apparaître des trusts, les zaibatsu, comme Mitsui, Mitsubishi, et bien d'autres, qui existent encore aujourd'hui.

Cette époque allait rester dans l'histoire comme « l'ère Meiji » qu'on peut traduire par « gouvernement éclairé ». Éclairé, peut-être, mais le Japon, jusque-là féodal, devint

aussitôt impérialiste et avide de conquêtes extérieures, en prenant comme modèle les grandes puissances de l'époque, Angleterre, France et autres, qui se taillaient d'immenses possessions coloniales.

Le Japon était pauvre en ressources naturelles, minières et agricoles : son industrie avait donc besoin d'aliments et de débouchés. Il commença rapidement à s'en prendre à la Chine voisine, dont il arracha, en 1894-1895, Taïwan et quelques îles. Il obtint l'indépendance de la Corée, qu'il ne tarda pas à occuper, et voulut mettre la main sur la péninsule du Liao Toug en Chine. Il se heurta alors à l'opposition de la Russie tsariste, qui voulait utiliser cette péninsule pour en faire une base militaire, dénommée Port Arthur. Cela déboucha sur la guerre russo-japonaise de 1904-1905, et se termina par une défaite retentissante de l'armée et de la flotte russes.

Du début de « l'ère Meiji » jusqu'au triomphe japonais de 1905, il s'était écoulé à peine quarante ans ! Trente ans plus tard, poussé par la crise économique mondiale, l'impérialisme japonais se lançait dans la conquête militaire de sa sphère d'influence, en commençant par la Chine.



Soldats japonais massacrant des prisonniers.

La guerre sino-japonaise démarra environ deux ans avant la guerre européenne. De même que la conquête de l'Éthiopie, en Afrique, par l'Italie de Mussolini quelques années avant, en 1935-1936, cette guerre en Asie était l'annonciatrice de la Seconde Guerre mondiale.

L'armée japonaise réussit à conquérir une large partie du territoire mais, bien que très supérieure en armement, pas la totalité de la Chine, trop vaste pour elle. L'impérialisme japonais tenta de briser la résistance de la population en pratiquant une terreur systématique. Dans bien

des villages, et même des villes, les militaires japonais ne faisaient pas de prisonniers. Ils firent un massacre abominable dans la ville qui était alors la capitale, Nankin. On ignore le nombre exact des victimes mais, côté chinois, on l'estime à 300 000, presque uniquement des civils, les militaires chinois ayant rapidement évacué la ville.

Nombre de prisonniers servaient aux soldats japonais pour s'entraîner à l'usage de la baïonnette. Les femmes furent systématiquement violées avant d'être massacrées.

On ne connaît pas le nombre des morts chinois

de la Guerre mondiale. Les estimations vont de 10 à 20 millions. Il y en eut peut-être davantage qu'en URSS, considérée pourtant comme ayant le plus grand nombre de morts. Le peuple chinois, l'un des plus misérables du monde, soumis aux calamités de toutes sortes, sécheresses, inondations, séismes, guerres civiles, connut là une de ses pires épreuves.

Le Japon avait dès lors rattrapé les puissances occidentales dans la course au profit, au développement industriel et aux horreurs coloniales.

André Victor

Total en Iran : ça sent le gaz et le profit

La multinationale Total vient de signer à Téhéran un contrat qui lui permettra d'exploiter le gisement gazier Pars Sud dans le golfe Persique, plus grand gisement de gaz naturel du monde, partagé entre l'Iran et le Qatar.

Majoritaire dans cet accord, devant CNPCI, groupe sino-iranien, Total s'apprête à mettre en œuvre la phase 11 de l'opération, qui devrait représenter – grâce à deux plates-formes, 30 puits de production et deux gazoducs – plus de 10 % de sa production à l'échelle mondiale. Puis Total disposera des installations de compression en

mer et envisage d'un œil gourmand les vingt ans d'exploitation à venir.

Fort de sa constante présence en Iran depuis 1954, malgré les sanctions prises par les grandes puissances occidentales, États-Unis en tête, depuis plusieurs décennies, Total investit gros dans ce projet, avec près de 5 milliards de dollars, dont une partie seulement sur

ses fonds propres. « Ça vaut la peine de prendre un risque à un milliard de dollars, assure le PDG Pouyanné, parce que cela nous ouvre un vaste marché. » C'est une population de 85 millions d'Iraniens auxquels seraient vendus le chauffage, les transports et les produits d'une industrie pétrochimique « à faible coût technique », selon Pouyanné.

Total n'est pas seul à se précipiter sur la manne espérée de l'exploitation des hydrocarbures... et des travailleurs iraniens. Depuis dix-huit mois,

300 entreprises françaises ont entrepris des démarches pour s'implanter en Iran. Parmi les capitalistes français de l'automobile, Peugeot, en tête avec ses 35 % de parts de marché, a déjà signé des contrats pour fabriquer à Téhéran et à Kashan. Renault accourt également, ainsi que l'équipementier Faurecia, qui a annoncé l'implantation d'usines d'échappements et de planches de bord, en plus de celle qui produit déjà des sièges. Quant aux duettistes du BTP, Bouygues et Vinci, ils se sont depuis

longtemps jetés sur le marché des aéroports.

Mais Total, en fait de risques, n'en court guère. Déjà auto-exempté d'impôt sur les sociétés en France entre 2012 et 2014, puisque se prétendant déficitaire sur les raffineries et les stations-service, Total avait touché 200 millions d'euros d'aides publiques, CICE et crédit d'impôts recherche. Cela lui avait permis d'arroser de dividendes, pour 8,7 milliards d'euros, des actionnaires addicts au parfum du pétrole... et de l'argent.

Viviane Lafont

Prud'hommes désertés : une loi faite pour les patrons

Plusieurs conseils de prud'hommes ont vu le nombre d'affaires nouvelles chuter de manière spectaculaire. Par exemple, celui de Seine-Saint-Denis, à Bobigny, le deuxième de France, a supprimé, trois audiences de conciliation en mai dernier... faute d'affaires à traiter.

Cette situation est générale. Au 1^{er} trimestre 2017, les conseils de prud'hommes dépendant de la cour d'appel de Paris, soit l'ensemble de l'Île-de-France, ont enregistré une diminution de 42% du nombre d'affaires nouvelles par rapport au premier trimestre 2016. À l'échelle du pays, le ministère refuse de donner des

chiffres, mais la baisse se situerait autour de 30%.

La principale raison est la complexité introduite en 2015 par la loi sur la croissance et l'activité, dite loi Macron, du temps où celui-ci sévissait comme ministre de l'Économie. Cette loi a réformé le système prud'homal, prétendument pour le rendre plus efficace. Mais elle a rendu

pour les salariés le dépôt d'un dossier beaucoup plus compliqué. En effet, préalablement à tout dépôt de dossier, un nouveau formulaire de sept pages, complexe et très détaillé, doit être rempli. Il est obligatoirement accompagné d'un exposé des motifs de la demande et de l'ensemble des pièces justificatives : fiches de paye, contrat de travail, témoignages écrits, demandes chiffrées, etc.

Cette nouvelle procédure tranche totalement avec l'ancienne, où un formulaire succinct d'une seule page, simple

à remplir en cochant une série de cases, suffisait au salarié pour déposer sa plainte. Elle était conçue pour qu'un salarié, sans l'aide de spécialiste, avocat ou autre, puisse entamer la procédure contre son patron. Si la loi a voulu décourager une partie des salariés de se tourner vers les prud'hommes, elle a réussi.

Dès le mois suivant son entrée en vigueur, le 1^{er} août 2016, le nombre d'affaires nouvelles à Bobigny s'écroulait : 80 contre 267 un an auparavant. Tous les jours, des salariés se découragent au vu de

la liasse, des membres du greffe en témoignent.

Évidemment, un rapport officiel et les partisans de Macron invoqueraient d'autres causes : l'augmentation des ruptures conventionnelles, les délais de prescription réduits, l'appel de plus en plus fréquent à un avocat... Ils prétendent que le but de la loi n'était pas de réduire le nombre de dossiers, mais de les accélérer. C'est un mensonge pur et simple ; quant au délai moyen pour traiter une affaire, il est toujours d'environ 22 mois.

Bertrand Gordes

Bagnolet : les "Baras" en lutte pour un logement décent

Jeudi matin 29 juin, les CRS ont expulsé à coups de gaz lacrymogène les 250 travailleurs africains du collectif des Baras, qui occupaient depuis trois ans un ancien centre de Pôle emploi inutilisé.

L'expulsion a été musclée, deux personnes ont été arrêtées et sont actuellement emprisonnées dans un centre de rétention. Les autres se retrouvent à la rue et dorment sous un pont à côté du métro Gallieni, à même le sol et sous la pluie car le préfet a menacé d'envoyer les forces de l'ordre si la moindre tente était montée.

L'opération a été décidée par ce même préfet à la demande du nouveau propriétaire, qui a acheté récemment le bâtiment à la banque Natixis. Quant à la mairie, elle était sûrement au courant, et si elle a reçu une délégation, elle n'a apporté aucune aide concrète.

L'État a une responsabilité énorme dans cette situation. La plupart de ces travailleurs ont fui la Libye après l'intervention militaire française de 2011 qui a entraîné le chaos et la montée des exactions

racistes contre les travailleurs africains. À l'époque, le gouvernement Sarkozy, avec le soutien d'une grande partie de la gauche, avait justifié l'intervention contre la dictature infâme de Kadhafi, alors même qu'il avait accueilli celui-ci quatre ans plus tôt en grande pompe à l'Élysée. Pour faire cette guerre, l'État a alors dépensé des centaines de millions d'euros. Mais pour les travailleurs qui ont depuis quitté la Libye pour sauver leur peau, les gouvernements de droite comme de gauche n'ont jamais rien dépensé, mais ils ont distribué des coups de matraques.

Depuis leur arrivée en France en 2012, les travailleurs du collectif des Baras, du nom d'un foyer de Montreuil qu'ils avaient d'abord rejoint, en sont à leur cinquième expulsion. À maintes reprises, l'État a cherché à les diviser,

mais les Baras forts de leur nombre et de leur organisation, ont résisté. Même si la vie n'était pas de tout repos, avec des arrestations aux alentours et les coups bas quotidiens de patrons se sentant en force pour les arnaquer, ils ont réussi à mettre en place une vie collective, impressionnant leurs voisins, avec qui ils ont tissé des liens d'amitié. Comme le dit l'un de ceux-ci : « Ils faisaient partie de notre vie. » Le matin de leur expulsion, plusieurs voisins étaient d'ailleurs là pour les soutenir.

La préfecture a interdit une manifestation de soutien, ce qui n'a pas empêché les gestes de solidarité de se multiplier. Nombre d'habitants leur ont apporté couvertures, matelas, matériel pour cuisiner, nourriture, etc. Ce soutien matériel et moral ne peut que renforcer les Baras dans leur combat pour avoir tous un logement décent et des papiers, et pour libérer leurs deux camarades.

Correspondant LO

Accueil des migrants : l'hypocrisie de Macron

« Nous devons travailler ensemble sur des solutions plus efficaces permettant à tous les demandeurs d'asile d'avoir un traitement humain et efficace dans un délai plus rapide d'où qu'ils viennent », a déclaré Macron le 29 juin. Mais il a aussitôt ajouté que « plus de 80% du phénomène migratoire que décrit le président du Conseil italien sont des migrations économiques », ne relevant

pas de l'asile politique.

Dans la continuité des gouvernements précédents, Macron voudrait distinguer entre les demandeurs d'asile, qui mériteraient d'être accueillis, et les migrants économiques qu'il faudrait renvoyer dans leur pays. C'est une odieuse hypocrisie, car ce ne sont que deux aspects d'une même situation dramatique : les puissances impérialistes

européennes, dont la France, sont responsables à la fois des interventions militaires qui ravagent les pays de départ des migrants, et du pillage économique qui les réduit à la misère et crée des situations de tension et de guerre.

Mais Macron, comme les autres gouvernants, ne veut en assumer les conséquences ni dans un cas ni dans l'autre.

Hélène Comte

Migrants : inhumanité des pouvoirs publics



Des migrants obligés de dormir dehors, à Paris.

Depuis mardi 20 juin, une quarantaine de migrants ont dû s'installer dans un terrain vague du quartier de la Grand-Mare sur les Hauts de Rouen. Ils sont contraints de vivre dehors dans des conditions indignes, sans point d'eau.

Des habitants du quartier, émus par cette situation, sont venus spontanément porter assistance aux réfugiés en leur fournissant de l'eau, de la nourriture, des tentes et des couvertures. Ces migrants, originaires du Soudan et de Somalie, ont dû fuir leur pays en guerre pour sauver leur vie. Beaucoup ont perdu des parents, des proches. Certains sont sur la route depuis sept ans.

En France, ils sont victimes de la politique du gouvernement et de l'État. Ils ont été chassés de leurs campements

précédents à plusieurs reprises par la police. Alors qu'ils devraient bénéficier du statut de réfugiés, les autorités font tout pour retarder les procédures d'enregistrement. En effet, la préfecture de Normandie, qui a l'obligation, selon la loi, de recevoir dans un délai de 3 à 10 jours tout réfugié qui fait une demande d'asile, n'a accordé aux migrants de Rouen des rendez-vous que pour fin octobre ! Cette décision inique les prive ainsi pour des mois des droits et aides liés au statut de demandeur d'asile.

L'État français et son gouvernement se vantent de défendre les droits de l'homme. On voit ici ce qu'il en est : ils condamnent au dénuement le plus total des êtres humains qui ont fui la barbarie de la guerre.

Correspondant LO

Airbus Safran Launcher : une semaine d'agitation et de débrayages

Sur le site Airbus-Safran-Launcher des Mureaux, dans les Yvelines, travaillent 2 300 personnes principalement ingénieurs et techniciens, notamment à la fabrication des fusées Ariane et de missiles.

Depuis quelques semaines, le mécontentement couvait à propos de primes revues à la baisse, dont l'intéressement et la prime de participation à venir. Sur la plupart des sites, des intersyndicales appelaient à des débrayages à partir du lundi 26 juin.

Aux Mureaux, un regroupement des quatre syndicats majoritaires (CFDT, CFTC, FO et CFE-CGC) a

appelé à une heure d'information syndicale le mardi 27 juin. L'affluence y a été bien plus importante que d'habitude, autour de 250 personnes, montrant un mécontentement général, particulièrement sensible dans les quelques secteurs ouvriers. Les responsables des quatre syndicats y ont affirmé qu'il valait mieux signer un mauvais accord que rien. Une vingtaine de

travailleurs du 60, service composé d'ouvriers et de techniciens qui finalisent la fusée, en sont sortis furieux et bien décidés à débrayer le lendemain, ce qu'ils ont fait à 100%, dans les deux équipes, suscitant dans d'autres services la solidarité et l'envie de se manifester.

Dans la foulée, l'intersyndicale, à laquelle s'était associée la CGT, appelait tout le site à débrayer le jeudi 29, pour manifester devant le bâtiment de la direction. Plus de quatre cents personnes se sont finalement rassemblées, ce qui ne s'était pas vu depuis au

moins quinze ans. Après le discours des représentants syndicaux, un travailleur a pris le micro pour dire : « La question c'est : sommes-nous pour signer ou pas ? Et on le vote ! » Quelques-uns ont voté oui, mais une forêt de mains s'est levée pour le non, suscitant une grande satisfaction... sauf chez les responsables syndicaux les moins combatifs. Ceux-ci se décidaient à tout arrêter le soir même et à signer l'accord sur la participation, aussi mauvais soit-il. Seule la CGT, minoritaire aux élections du personnel, a renouvelé l'appel à agir et, le vendredi, 150 travailleurs

se retrouvaient encore pour débrayer.

Le mouvement n'a pas permis d'imposer un recul immédiat à la direction, mais les travailleurs ont pu voir qu'ils sont nombreux à en avoir assez et qu'ils ont la force de se faire entendre et de créer une certaine panique parmi l'encadrement et les syndicalistes qui collaborent le plus avec la direction. Un secteur très décidé a joué un rôle d'entraînement, mais d'autres ont maintenant fait connaissance. C'est un jalon posé pour l'avenir.

Correspondant LO

Pollution industrielle : le recyclage façon Arcelor

Un chauffeur de camion ayant travaillé de décembre 2016 à février 2017 pour un sous-traitant du nettoyage industriel d'ArcelorMittal a révélé que, pendant toute cette période, il a déversé directement des centaines de mètres cubes d'acide provenant de l'activité de l'usine de Florange sur le sol d'un dépotoir en pleine nature.

La vidéo qu'il produit est terrifiante : sortant d'un camion-citerne, un tuyau déverse un liquide verdâtre à même un sol de terre d'où émane un nuage de vapeurs. « Et voilà comment on recycle les déchets à Florange chez Arcelor, commente le chauffeur. On balance de l'acide en pleine nature. Pas loin des bois, pas loin des habitations. »

Lors d'interviews, le chauffeur a raconté comment, normalement, il devait transporter l'acide usagé jusqu'à un centre de recyclage situé à une heure et demie de route. Mais dans les faits, après lui avoir remis des bons de livraison indiquant qu'il transportait non pas de

l'acide mais des boues de fer ou d'épuration, on lui disait de se rendre au dépotoir tout proche de l'usine. Là, il déversait son chargement directement sur le sol. « J'avais pour consigne de ne pas tout déverser au même endroit, pour ne pas défoncer la nature. (...) Les rochers éclataient à cause de l'acidité du produit. Le soir je rentrais avec les yeux rougis. »

Le chauffeur a fini par en parler à un pompier d'ArcelorMittal Florange. Conséquence, il est aujourd'hui au chômage ! La direction de son entreprise a eu connaissance de la discussion et l'a licencié pour « rupture de discrétion commerciale ». Quant à la

direction d'ArcelorMittal, elle affirme n'avoir jamais commis aucun manquement et dénie même tout risque environnemental ou sanitaire.

Le fait est révoltant, mais il n'est pas vraiment étonnant et est même dans l'ordre des choses. La défense de l'environnement, de la santé, de la planète, c'est bon pour les déclarations de principe et les discours. La réalité, c'est la recherche du moindre coût de production et du maximum de rentabilité et de profits.

Pour produire tout en respectant l'environnement, il n'y a pas d'autre solution que de mettre un terme à l'organisation capitaliste de la production. Et une des étapes pour y parvenir serait de supprimer le secret des affaires, d'imposer que chaque salarié puisse dénoncer toutes les malversations dont il est témoin, sans crainte d'être licencié.

Sophie Gargan

Air France industrie : les 2x8 c'est deux fois non

Les ateliers Eole d'Air France industrie, à Ville-neuve-le-Roi près d'Orly, effectuent la maintenance des équipements aéronautiques. La direction voudrait y instaurer un nouvel horaire en 2x8 alternant des équipes du matin et du soir. Celui-ci ne s'appliquerait d'après elle qu'aux volontaires mais concernerait quand même une cinquantaine de travailleurs.

C'est donc à une cinquantaine que les travailleurs sont allés interpeller la direction lors du comité hygiène et sécurité qui devait discuter de ce nouvel horaire. Plusieurs sont

intervenus pour dire qu'ils n'avaient aucune confiance dans les responsables du site en ce qui concerne le volontariat.

Avec ces nouveaux horaires, la direction veut augmenter la flexibilité pour ne pas embaucher. Cela dégradera encore les conditions de travail et de vie, avec les problèmes de garde d'enfants, de sortie d'école, etc.

Le mot de la fin a été pour l'un des travailleurs présents : « Faites ce que vous voulez avec votre horaire, mais nous on ne le fera pas. » La direction ferait bien d'en tenir compte.

Correspondant LO

Semperit – Argenteuil : Non aux licenciements !

L'entreprise Semperit, qui vient d'annoncer la fermeture de son usine d'Argenteuil, est une multinationale autrichienne qui emploie 7 000 personnes dans le monde. Elle fabrique, entre autres en Pologne, en Chine, en Inde et en France donc, des tapis roulants en caoutchouc pour convoier les produits extraits de l'industrie minière.

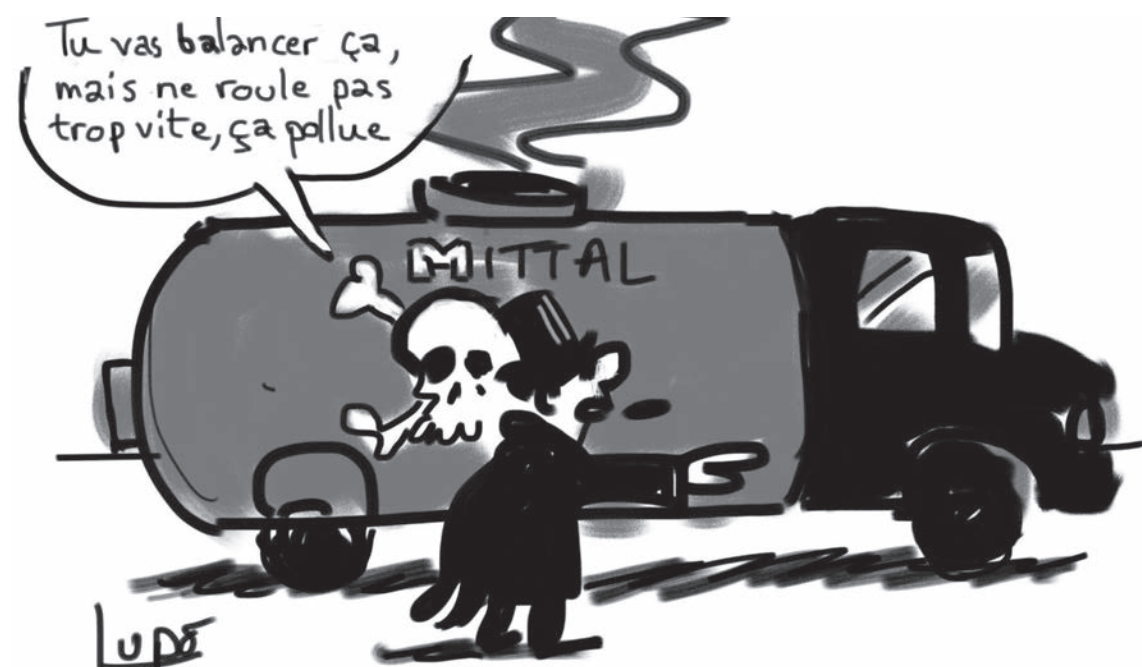
La fermeture du site d'Argenteuil implique la perspective du licenciement des 88 salariés. L'entreprise n'est pas en difficulté, loin de là. Elle veut simplement augmenter pour les actionnaires des profits déjà importants, en faisant produire ces bandes convoyeuses là où les salaires sont les plus bas.

Lors du premier rassemblement de mobilisation le 30 juin, un des militants a pris la parole pour dire que tous les travailleurs de cette multinationale n'ont pas d'intérêts opposés et qu'ils doivent être

solidaires face à des décisions qui les touchent ou les toucheront tous à un moment ou à un autre.

Il n'est pas question pour les travailleurs de chez Semperit d'accepter la liquidation de leur usine, la suppression des emplois et la perspective des licenciements. Ils sont prêts à vendre chèrement leur peau. Un deuxième rassemblement était prévu jeudi 6 juillet à 11 heures devant l'usine, un jeudi intitulé par eux « jeudi de la colère ».

Correspondant LO



PSA : attaques contre les militants et guerre aux travailleurs

La direction du trust automobile PSA est à l'offensive contre les travailleurs. Les samedis et les heures supplémentaires obligatoires se multiplient. Pour conjuguer la hausse de la production de voitures aux dizaines de milliers de suppressions de postes, les cadences accélèrent régulièrement. Cette exploitation aggravée se transforme en milliards pour les actionnaires.

Mais les patrons de PSA ne comptent pas s'arrêter là. Ils ont dans leurs cartons de nouvelles attaques pour écraser les ouvriers et leur extorquer des profits accrus. Dans cette perspective, la direction du groupe mène une politique systématique contre les militants ouvriers qui la combattent.

À l'usine de Poissy, en quelques mois, un militant CGT a été licencié, 14 ont été sanctionnés, avec un total de 61 jours de mise à pied. Cinq demandes de licenciement ont été émises par la direction contre des délégués CGT, sous la fausse accusation de séquestration. L'inspection du travail les a refusées, mais la direction persiste et menace de faire appel au ministère pour l'un d'entre eux. Le secrétaire du syndicat CGT a été assigné devant la justice par la direction et a dû comparaître devant le tribunal correctionnel de Versailles le 23 juin. Neuf autres militants ont été convoqués au commissariat, placés

immédiatement en garde à vue durant neuf heures et envoyés en correctionnelle en novembre.

À l'usine de Mulhouse, six militants CGT ont été mis en examen pour distribution d'un tract syndical. Un autre militant a été sanctionné de jours de mise à pied et menacé de licenciement. Un syndiqué est en mise à pied conservatoire à effet immédiat en vue d'un licenciement.

À l'usine de Valenciennes, les mêmes fausses accusations de séquestration ou violence servent à menacer de licenciement trois militants. Un syndiqué a déjà été licencié sous la fausse accusation d'avoir volé trois morceaux de caoutchouc. Dans toutes les usines du groupe, les directions locales sanctionnent et menacent à tour de bras pour empêcher les distributions de tracts syndicaux aux postes de travail.

Ainsi, non seulement les patrons de PSA sanctionnent les militants, ce qui n'est pas nouveau, mais

ils franchissent un nouveau stade, en les assignant en justice.

PSA, comme Peugeot ou Citroën avant lui, a toujours utilisé des méthodes de gangster contre les ouvriers. Dans les années 1960-1970, ils faisaient appel à des voyous et d'anciens militaires pour faire régner leur loi, empreinte de racisme, dans les usines. Puis les pressions, les intimidations, les provocations ont pris le relais pour tenter d'empêcher les travailleurs de se défendre. Mais des militants se sont accrochés. Des ouvriers ont imposé le respect de leurs droits par des grèves et des luttes déterminées. Aujourd'hui, la direction voudrait bien recréer une ambiance de peur dans les ateliers et se faire suffisamment craindre des travailleurs pour les dissuader de se défendre contre les attaques massives en cours et à venir. Mais elle est loin du compte.

Non seulement les militants incriminés ne se laissent pas faire, mais la conscience grandit parmi les salariés que les attaques sont dirigées contre ceux de toutes les usines et contre tous les travailleurs. Il ne s'agit pas d'un problème local, mais d'une politique globale de la direction. Et, plus important



Au rassemblement de soutien au militant CGT de l'usine de Poissy.

encore, les travailleurs se sentent solidaires des militants. Ainsi, une collecte a eu lieu à l'usine de Poissy et 1100 travailleurs ont fait le geste de soutenir les militants attaqués, montrant à la direction qu'ils ne sont pas dupes et savent qu'ils sont tous visés.

Contre les pratiques de PSA, un comité de défense des libertés ouvrières et syndicales a été formé.

Combattre cette politique du patron, c'est combattre l'aggravation de l'exploitation, et l'un ne va pas sans l'autre.

La famille Peugeot, assise sur les milliards gagnés grâce au travail des ouvriers, peut continuer à craindre leur réaction. Elle finira bien par la provoquer.

Correspondant LO

Milliardaires : pas la crise pour tout le monde !



Le palmarès des fortunes dans le monde fait apparaître une augmentation du nombre de milliardaires, de 1810 en 2016 à 2043 en 2017.

En France, les 500 Français les plus fortunés possèdent 571 milliards d'euros, soit 26% de plus qu'en 2016. Les recettes de l'État sont de l'ordre des 420 milliards par an, dont une partie d'ailleurs est redistribuée aux plus riches sous différentes formes. C'est dire si ces chiffres sont ahurissants et choquants.

L'accroissement de l'exploitation s'y lit directement. La pression exercée sur les salariés, les suppressions de postes, les fermetures de site favorisent l'accroissement des fortunes des propriétaires des entreprises qui en forment le socle. Parmi les 39 milliardaires français, 30 ont vu leur fortune augmenter cette année. On y retrouve le fondateur de LVMH, Bernard Arnault,

Liliane Bettencourt et la famille Meyer, actionnaires de L'Oréal, Serge Dassault, les Mulliez qui possèdent le groupe Auchan, les Dumas à la tête d'Hermès, etc. Ces familles ne tiennent pas à ce qu'on fasse le lien entre fortune et exploitation. Ainsi Emmanuel Besnier, patron de Lactalis, avait porté plainte contre l'émission Envoyé spécial et demandé l'interdiction de diffusion du reportage. Celui-ci montrait sa luxueuse demeure à proximité d'exploitations laitières en train de périr, alors que les éleveurs contestaient le prix du lait imposé par Lactalis.

La crise profite aux plus riches pour leur permettre d'accroître plus vite leur fortune.

Inès Rabah

Centrales nucléaires : on ne sait pas où on va, mais on y va !

EDF vient d'annoncer que le coût estimé des deux centrales nucléaires britanniques EPR d'Hinkley Point, dont les travaux ont déjà commencé, était revu à la hausse, avec 1,5 milliard de livres sterling de plus que le devis initial.

Le total s'élèverait maintenant à 19,6 milliards de livres, soit 22,3 milliards d'euros, et ce n'est peut-être pas terminé. On verra à la fin des travaux quel aura été le montant réel. Si on se réfère à l'exemple de l'EPR de Flamanville, qui est passé d'un devis initial de 3,3 milliards d'euros à 10,5 milliards (en admettant que ce soit fini) avec un retard de plus de cinq ans, il y a de quoi être sceptique.

En fait, depuis le début EDF et Areva ont fait à peu près n'importe quoi. D'abord ils se sont lancés dans un chantier qu'ils ne maîtrisaient pas, construisant une centrale qu'ils ne

savaient pas construire. Certes, il faut bien commencer un jour mais, dans ce cas précis, la décision pour Flamanville, tout comme pour l'EPR finlandais qui accumule lui aussi dépassements de budget et retards, a été prise à la va vite afin qu'EDF ait rapidement un produit qui serve de vitrine, dans l'espoir d'obtenir des commandes internationales. Il fallait donc faire vite, même si on ne savait pas faire.

Dans le même ordre d'idées, la cuve et ensuite le couvercle de la cuve du réacteur de Flamanville ont été réalisés plus ou moins n'importe comment, avec

un acier trop chargé en carbone qui risque d'entraîner des défaillances.

Non seulement les EPR britanniques coûteront plus cher que prévu, mais on annonce d'ores et déjà un retard de quinze mois pour le premier et de neuf mois pour le second. Mais le prix de l'électricité qui finira bien un jour par être produite sera nettement plus élevé que les tarifs actuels, suite à un accord d'EDF avec le gouvernement de Londres. Les consommateurs britanniques paieront la note !

Dans cette affaire, rien ne va, sauf pour certains comme Bouygues, qui officie aussi bien à Flamanville qu'à Hinkley Point, ainsi que General Electric, qui a racheté Alstom. Qu'importe l'EPR, si on peut avoir l'argent de l'EPR !

André Victor

Association La Sauvegarde : acharnement patronal contre une déléguée

Pour avoir dénoncé les conditions d'accueil des mineurs isolés au sein d'un foyer géré par son association La Sauvegarde de la Marne, une éducatrice et déléguée du personnel avait été l'objet d'une mise à pied conservatoire, privée de salaire pendant deux mois, puis accusée de faute grave et licenciée.

C'est dans ce foyer qu'a eu lieu, dans la même période, le décès d'un mineur par défenestration. La déléguée du personnel était intervenue, avant ce drame,

pour que se tienne une réunion du comité d'hygiène et sécurité (CHSCT) afin d'évaluer et améliorer les conditions de travail des éducateurs et d'accueil des jeunes

migrants. La direction a préféré l'intimidation et la répression vis-à-vis de la représentante du personnel qui avait osé dire la vérité.

La mesure de licenciement a été refusée de façon motivée par l'inspecteur du travail, et l'éducatrice a donc repris son activité professionnelle au sein de La Sauvegarde de la Marne, où elle travaille depuis treize ans. Parallèlement, la direction a commencé à

apporter des modifications au Samie (Service d'accueil des mineurs isolés étrangers), reconnaissant par là même que les constats de la déléguée étaient fondés.

Mais la direction de La Sauvegarde s'acharne dans sa volonté de réprimer et licencier, en exerçant un recours auprès du ministre pour contester la décision de l'inspecteur du Travail. Elle voudrait mettre au pas et réduire au silence les militants syndicaux et les représentants du personnel.

Il est à noter que, pour la première fois de sa longue histoire, La Sauvegarde, qui vient d'organiser son assemblée générale annuelle, a préféré en interdire l'accès aux salariés et à leurs représentants. Curieuse conception de la transparence pour la direction d'une association du secteur social spécialisée dans la protection de l'enfance!

Les salariés se sont mobilisés autour des syndicats CGT et Sud de La Sauvegarde et de leurs structures locales. Un comité de soutien

s'est mis en place avec eux et diverses associations telles que RESF, LDH, Solidarité migrants. Face à ce patronat de choc, la mobilisation des salariés s'organise malgré la pression mise par la direction. Une pétition circule et a été signée par près de la moitié des 200 salariés, éclatés sur différents sites du département. Certains se sont mis en grève et sont venus au rassemblement de protestation organisé devant le siège de l'association. Ce sont près de 130 personnes qui se sont ainsi retrouvées jeudi 29 juin pour soutenir cette militante et faire respecter les droits des travailleurs, de leurs représentants syndicaux et des jeunes mineurs confiés à La Sauvegarde.

Un autre rassemblement était prévu jeudi 6 juillet à Châlons-en-Champagne pour accompagner la déléguée du personnel lors de sa convocation à la direction régionale du travail afin de l'entendre sur les faits qui lui sont reprochés.

Correspondant LO

SNCF - Saint-Étienne-du-Rouvray : l'amiante, ça tue

Le mercredi 21 juin, au tribunal des prud'hommes de Paris, s'est tenu un procès pour la reconnaissance du préjudice d'anxiété amiante. Il a opposé à la SNCF 154 cheminots, dont une cinquantaine de l'atelier de Quatre-Mares, à Saint-Étienne-du-Rouvray en Seine-Maritime. La délibération aura lieu le 26 octobre.

L'avocat de la direction de la SNCF se retranche derrière une décision de la Cour de cassation selon laquelle celle-ci n'est pas sur la liste d'entreprises ouvrant droit à

l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. La SNCF ne serait donc pas une entreprise à risque amiante. Pourtant, aux ateliers de Quatre-Mares, plus d'une vingtaine de travailleurs sont partis en retraite anticipée à cause de plaques pleurales, et quatre sont décédés des suites de cet empoisonnement.

En 2016, 15 tonnes de pièces amiantées sont sorties de cet établissement. Et, il y a une vingtaine d'années, la quantité d'amiante y était

colossale, puisqu'une centaine de locomotives bourrées de cette matière étaient en maintenance chaque année dans les ateliers. Les cheminots travaillaient à l'époque sans protection individuelle ni collective.

Alors oui, la SNCF est bien une entreprise à risques et il est évident que la peur du cancer poursuit les travailleurs concernés, surtout à chaque examen (scanner ou autre). Le préjudice d'anxiété doit être reconnu et la SNCF doit payer!

Correspondant LO

Itiremia - Gare de Lyon - Paris : les travailleurs ripostent



Vendredi 23 et samedi 24 juin, la trentaine de travailleurs d'Itiremia, filiale à presque 100% de la SNCF, spécialisée dans l'accueil des voyageurs, ont fait grève à Paris gare de Lyon.

L'appel intersyndical (CGT, SUD, CFDT) était d'ailleurs national et, dans six sites où Itiremia est présent, employant au total environ 160 travailleurs, la grève a été très largement suivie.

La direction d'Itiremia a multiplié les attaques, conformément à ce que lui permet la loi travail. Elle

prétend ne plus payer les pauses, y compris le déjeuner, moduler les horaires de travail selon les sites et en fonction de l'activité, et elle se refuse à embaucher en CDI des travailleurs qui multiplient les CDD.

À la suite de ces deux journées de grève, la direction générale d'Itiremia a reçu une délégation syndicale. En fait, elle ne lâche pas grand-chose : à part de vagues promesses, elle parle d'un moratoire de six mois pour les temps de pause et annonce une augmentation

minimum de salaire de 1,2% au 1^{er} juillet 2017, soit environ 13 euros mensuels.

Autant dire que, pour les travailleurs d'Itiremia, on est très loin du compte. Mais leur atout n°1 pour l'avenir, c'est qu'ils travaillent côte à côte avec bien d'autres travailleurs dans la gare SNCF. Vu les conditions de travail et de salaire de tous aujourd'hui, la SNCF, donneur d'ordres d'Itiremia, pourrait bien ne pas en avoir terminé avec les salariés d'Itiremia et leurs revendications.

Correspondant LO

Librairies Sauramps Montpellier : pour le maintien de l'emploi

Samedi 1^{er} juillet, 150 participants à un rassemblement devant la librairie Sauramps de Montpellier ont manifesté contre les 62 suppressions d'emplois prévues et contre la dégradation des conditions de travail qui en résulteraient.

Le groupe Sauramps comprend trois librairies : deux à Montpellier, au Triangle place de la Comédie, et à Odysseum; la troisième à Alès dans le Gard. Annonçant plusieurs années déficitaires, le groupe avait fait appel en janvier dernier à d'éventuels repreneurs.

Finalement, c'est le repreneur Furet du Nord qui a été retenu par le tribunal. Il compte supprimer le site Odysseum et supprimer 62 emplois sur les 119 salariés actuels des trois sites. Il garde l'enseigne Sauramps, bien connue dans la région pour sa notoriété culturelle, mais va en changer les objectifs.

Selon le Furet du Nord, le site Odysseum, qui nécessite un loyer exorbitant payé au bailleur en pleine zone commerciale

très prisée, n'a pas le minimum de rentabilité financière attendu. Il veut donc le fermer, et élargir l'activité commerciale sur Montpellier et Alès, dans le domaine de la papeterie au sens large, au détriment du domaine culturel. Les emplois d'accueil, de commande et la vingtaine de librairies spécialisés seraient visés, pour recentrer l'activité sur la vente commerciale. Plusieurs salariés ont reçu leur lettre de convocation pour l'entretien préalable au licenciement.

Jeudi 29 juin, la ministre de la Culture Françoise Nyssen, interrogée par l'AFP, a déclaré qu'il s'agissait là d'« une décision de tribunal dans laquelle nous n'avons pas à intervenir ». C'est clair, il n'y a rien à attendre du gouvernement.

Les travailleurs ont décidé la grève illimitée à partir du jeudi 29 juin. De nombreux clients ont manifesté leur solidarité lors des rassemblements en soutien aux travailleurs de Sauramps.

Correspondant LO

Après Juillet : les bolcheviks réprimés et calomniés

Les journées de Juillet à Petrograd à peine terminées, le gouvernement provisoire déclarait le Parti bolchevik coupable d'avoir voulu s'emparer du pouvoir par une insurrection armée. Peu lui importait qu'il ait au contraire contenu le mouvement dans les limites d'une manifestation pacifique : sa progression dans la capitale et à Moscou menaçait la coalition des « conciliateurs » socialistes-révolutionnaires et mencheviks avec la bourgeoisie. Un procès fut intenté à Lénine et ses compagnons, accusés de recevoir des financements de l'Allemagne et de trahir les soldats du front, alors que l'offensive russe tournait à la débâcle.

« Dans la nuit du 4 (juillet), écrit Trotsky, *Pereverzev*, qui était alors ministre de la Justice, livra à la presse des « documents » censés prouver qu'à la tête du parti des bolcheviks se trouvaient des agents stipendiés de l'Allemagne. Les dirigeants du Parti socialiste-révolutionnaire (SR) et ceux des mencheviks nous connaissaient trop bien, et depuis trop longtemps, pour prêter foi à cette accusation, mais en même temps ils avaient bien trop intérêt à ce qu'elle prenne pour la dénoncer au grand jour. Encore aujourd'hui, on ne peut sans dégoût évoquer le souvenir de cette orgie de mensonges déversés dans les pages de tous les journaux bourgeois et conciliateurs. »

bolchevik, élu par les marins, décrit sa surprise à la lecture d'un journal bourgeois : « En première page tomba sous mes yeux une nouvelle stupéfiante, soigneusement détaillée, celle de la fuite de Lénine pour Cronstadt sous ma protection personnelle ! Le correspondant sans gêne, remplissant de pure science-fiction les premières colonnes de la *bourgeoise Vetcherka*, décrivait de manière sophistiquée les moindres détails, calculés pour un lecteur ignorant des faits et donnant à tout le récit une apparence de vraisemblance. »

Avec d'autres élus de Cronstadt, Raskolnikov est inculpé comme organisateur de la manifestation du 4 juillet. « Pokrovsky (SR de gauche, membre du comité exécutif de Cronstadt)



Les marins de Cronstadt, visés par les calomnies du gouvernement provisoire.

m'appela d'urgence au soviet. Il me montra aussitôt un télégramme tout juste arrivé. Celui-ci était adressé au commandant de la forteresse de Cronstadt et lui prescrivait d'arrêter sans délai Rochal, Remnev et moi-même, et de nous envoyer à Petrograd. Le télégramme spécifiait qu'en cas de refus d'exécuter cet ordre, Cronstadt subirait un blocus et ne recevrait plus ni pain, ni argent.

J'étais conscient qu'il fallait à tout prix qu'un dirigeant du parti tel que Lénine échappe à la prison, parce qu'à ce moment-là, en cas d'arrestation, sa vie même aurait été sérieusement en danger entre les mains de la camarilla contre-révolutionnaire.

(...) Mais nous, de mon point de vue, nous devons nous présenter devant le tribunal du gouvernement provisoire, pour réhabiliter publiquement le parti et nous-mêmes, nous efforcer de transformer notre procès en grande démonstration politique contre le régime bourgeois et démasquer ses inventions hallucinantes contre le parti de la classe ouvrière.»

À Petrograd, un officier haineux reçoit les inculpés venus se présenter aux arrêts : « Comment, on ne vous a pas encore tués ? On aurait dû vous fusiller en chemin. »

Trotsky décrit ainsi la situation : « Notre presse était écrasée. Petrograd la révolutionnaire sentait que la

province et l'armée restaient loin de lui être acquises. Dans les quartiers ouvriers, le trouble s'instaura pour un court moment. Des mesures répressives s'abattirent sur la garnison, avec des régiments dissous et quelques unités désarmées. (...) Les prisons étaient bondées d'ouvriers et soldats révolutionnaires. Pour instruire l'affaire des 3, 4 et 5 juin, on avait ramené parmi les juges tous les anciens chiens d'arrêt du tsarisme. Et c'est dans ces conditions que les socialistes-révolutionnaires et les mencheviks osaient exiger de Lénine, de Zinoviev et d'autres camarades qu'ils se mettent volontairement entre les mains de la « justice ». »

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste),
membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12 000 exemplaires. Impression: Rotos-Press Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal juillet 2017.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Versez à la souscription de Lutte ouvrière

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de: Association de financement du parti Lutte

ouvrière, en les envoyant à l'adresse suivante: Lutte ouvrière, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX.

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 € par an, donnent droit à une réduction d'impôt par la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 € donnera droit à

une réduction d'impôt de 200 €, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 € par an. Tout don supérieur à 150 € doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe
 Nom Prénom
 Adresse
 Code Postal Ville

Ci-joint la somme de :
 Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris
 à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Reste de l'Europe	38 €	76 €	20 €
Reste du monde	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
 www.union-communiste.org
 contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia
Pour les malvoyants
 www.lutte-ouvriere-audio.org

Guadeloupe : les travailleurs de la banane ont gagné !

En Guadeloupe, après 42 jours de grève, les ouvriers de la banane ont fait céder les patrons. Mercredi 28 juin, ces derniers ont accepté le remboursement des sommes qu'ils volaient en fait aux travailleurs sous forme de jours fériés, d'heures supplémentaires et autres.

Le comité de grève avait déjà obtenu qu'un calcul soit effectué sur trois ans pour chaque travailleur. Pour certains, cela se monte à plusieurs milliers d'euros. Les patrons ont aussi fini par accepter le paiement des jours de grève et une première somme de 700 euros a été versée aux travailleurs le lundi 3 juillet.

Des dispositions ont été précisées pour prendre en compte et soulager les conditions de travail abominables dans la banane. Ce ne sera pas totalement gagné dans les faits mais il est sûr que rien ne sera maintenant comme avant.

C'est donc une réelle victoire des travailleurs et de leur comité de grève, soutenus par la CGTG.

Si les patrons de la banane ont fini par céder c'est parce qu'ils ont été vraiment touchés là où cela leur fait plus mal : au porte-monnaie. Les bananes n'étaient plus exportées en nombre suffisant. Elles

pourrissaient sur pied ou alors dans les conteneurs qui ne pouvaient partir. Vingt plantations étaient en grève et le nombre de non-grévistes n'était pas suffisant pour assurer la coupe, le transport et l'exportation des bananes. Les patrons, qui au début, prétendaient qu'il n'y avait pas grève ont fini par reconnaître celle-ci officiellement.

C'est la grève marchante, tous les matins, qui a fait gagner les travailleurs. Entre 150 et 250 d'entre eux se sont retrouvés tous les matins dès 5 heures pour aller sur les plantations parler aux non-grévistes et, à chaque fois, ils étaient rejoints par quelques-uns. Une des actions les plus payantes fut de faire tomber le patron des patrons de la banane : le président du « Synproban » (Syndicat des producteurs de banane) Francis Lignières. Arrivée jusqu'à sa plantation sur les hauteurs de Baillif, la grève marchante est parvenue en plusieurs étapes à mettre plus de travailleurs en grève. Ils ont campé au moins deux nuits sur les lieux. La plantation était bloquée. Ce fut l'action décisive.

Le troisième et dernier jour des négociations, près de 400 travailleurs sont venus soutenir leur

délégation. À son retour et à la lecture du protocole d'accord, ce fut l'enthousiasme et les travailleurs portèrent en triomphe notre camarade Jean-Marie Nomertin, le leader de la grève. Le jeudi 29 juin au soir, un meeting des grévistes s'est déroulé dans l'enthousiasme à Capesterre-Belle-Eau.

La détermination sans faille des grévistes aura donc payé. Mais tous sont conscients qu'il faudra maintenant un suivi très serré des accords signés. Déjà, le lendemain de la grève, plusieurs dizaines de travailleurs ont dû se rendre sur certaines plantations où les patrons avaient menacé quelques travailleurs de licenciement. Ils les ont fait revenir sur ces menaces.

Lundi 3 juillet, la majorité des patrons ont versé les 700 euros ou une première partie. Un patron, un des plus répressifs, a refusé de payer. Mais les travailleurs pensent qu'il n'aura pas le choix et sont confiants. Mis sous surveillance renforcée, il paiera sous leur pression.

De nouvelles réunions sont nécessaires et prévues dans les jours qui viennent pour contrôler l'application des accords.

Pierre Jean-Christophe



Après la victoire.

Grève sur la plantation SA Bois-Debout

Alors que le travail a repris sur l'ensemble des plantations à l'issue de la grève victorieuse des travailleurs de la banane, les travailleurs de la plantation Bois-Debout en Guadeloupe se sont mis en grève.

Ces travailleurs avaient été un exemple pour ceux des autres plantations après avoir obtenu les premiers le remboursement des sommes volées par leur patron. Ils n'étaient donc pas en grève avec les autres plantations, tout en les soutenant.

Mais le 28 juin, coup de théâtre : leur patron décidait brutalement, sur les conseils de son avocat, de remettre l'accord en cause et de ne plus procéder aux paiements des sommes à rembourser, un accord qui faisait suite à une décision

de justice en faveur des travailleurs. Notamment, le patron a refusé de payer une somme de 1500 euros qui devait être versée à la fin du mois de juin.

Jeudi 29 juin, les travailleurs en grève ont occupé la grande maison d'habitation des patrons et ont dormi dedans. Un léwoz (une soirée tambour) a été organisée dans la nuit. Ils ont été rejoints par les autres travailleurs de la banane après leur meeting à Capesterre.

Depuis lundi 3 juillet, le patron leur refuse l'accès à la plantation, à eux et à leurs voitures. La plantation est à l'arrêt et le bras de fer continue. Une fois de plus, les travailleurs de la SA Bois-Debout ne sont pas décidés à se laisser faire.

P. J.-C.

Les militants de Lutte ouvrière à votre rencontre

Dès le 3 juillet, les militants de Lutte ouvrière reprennent leurs circuits d'été pour aller à la rencontre des travailleurs.

Le nouveau gouvernement a annoncé la couleur, il va faire pire que le précédent. Il profite de l'été pour concocter de nouvelles attaques contre le monde du travail, qui seront appliquées par ordonnances

dès la rentrée. La précarité et la surexploitation des salariés seront accentuées, tandis qu'en face le patronat profitera de droits nouveaux.

Gouvernement et patronat mènent une guerre de classe contre les travailleurs. Alors les vacances doivent être pour eux l'occasion d'en parler, de préparer leur rentrée, et de faire eux aussi leurs

plans pour réagir aux mauvais coups à venir.

C'est de cela que les militants de Lutte ouvrière souhaitent parler cet été avec les travailleurs, les chômeurs et tous ceux qui, dans les couches populaires, ressentent le besoin de ne pas laisser sans réponse les attaques du gouvernement et du patronat.



Les étapes

Yonne/

Seine-et-Marne

Jeudi 6 juillet : Montereau

Vendredi 7 juillet : Nemours

Samedi 8 juillet : Melun

Vosges/

Franche-Comté

Jeudi 6 juillet : Belfort

Vendredi 7 juillet :

Pontarlier

Samedi 8 juillet : Besançon

Centre/

Val-de-Loire

Lundi 10 juillet :

Gien/Sully-sur-Loire

Mardi 11 juillet : Montargis

Mercredi 12 juillet :

Pithiviers/Malesherbes/

Orléans

Jeudi 13 juillet : Nevers

Vendredi 14 juillet :

Châteauroux

Samedi 15 juillet :

Vierzon/Issoudun/Bourges

Alsace

Lundi 10 juillet : Haguenau

Mardi 11 juillet : Sélestat

Mercredi 12 juillet : Colmar

Jeudi 13 juillet : Strasbourg

Samedi 15 juillet : Mulhouse

Région du Havre

Lundi 10 juillet : Le Havre

Mardi 11 juillet :

Gonfreville-l'Orcher/

Harfleur

Mercredi 12 juillet :

Lillebonne

Jeudi 13 juillet : Fécamp

Vendredi 14 juillet : Bolbec

Samedi 15 juillet : Le Havre

Pyrénées

Lundi 10 juillet :

Saint-Jean-de-Luz

Mardi 11 juillet :

Biarritz/Anglet

Mercredi 12 juillet :

Bayonne

Jeudi 13 juillet : Tarbes

Vendredi 14 juillet : Pau

Samedi 15 juillet : Auch

Bretagne

Lundi 10 juillet : Brest

Mardi 11 juillet : Quimper

Mercredi 12 juillet :

Concarneau

Jeudi 13 juillet : Lanester

Vendredi 14 juillet : Vannes

Samedi 15 juillet : Lorient

Ain/Savoie

Lundi 10 juillet :

Villefranche-sur-Saône

Mardi 11 juillet : Oyonnax

Mercredi 12 juillet : Chambéry

Jeudi 13 juillet : Albertville

Vendredi 14 juillet : Annecy

Samedi 15 juillet : Chambéry